

## **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 10 septembre 2015, à 20h00  
à la Salle de Spectacles**

**1<sup>ère</sup> séance – 2015 / 2016**



## Séance du jeudi 10 septembre 2015

### Présidence de M. Pascal Golay, Président

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les municipaux, à notre Huissier, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxxim pour le son qui sont également salués.*

*Et puisque l'on parle d'internet, salutations aussi, et c'est nouveau, aux internautes qui peuvent suivre les infos et commentaires sur Facebook ou twitter depuis aujourd'hui 20 heures sur les pages officielles de notre Ville.*

*Encore un petit rappel pour les retransmissions TV qui se dérouleront comme d'habitude*

- *Le vendredi à 20h00*
- *Le samedi à 14h00*
- *Le dimanche à 19h00*

58 conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Geneviève Bonzon, Nicole Divorne et Gerarda Romano-Giorno ainsi que MM. Jacques Berthoud, Antoine Bianchi, Hugo Dias, Hasan Dinç, Nicolas Freymond, Yolan Menoud, Aso Piroti et Reza Safaï.

Sont absent(e)s: Mme Milica Radosavljevic ainsi que MM. Bila Radovan, Mohamed Jribi, Antonio Lepore, Naïm Lokaj, Carlos Machado, Armando Mateus, Pascal Montemari, Pietro Roberto Russo, Fatmir Sadiku et Abdullah Tabib.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce une erreur concernant le libellé du point N° 9 de cet ordre du jour, en effet celui-ci ne correspond plus à l'article 40, lettre g, mais à l'article 41, dernier alinéa du nouveau Règlement de notre Conseil. Cela étant dit, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard relative au logement d'urgence,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli-Thibaud relative à l'Avenue de la Poste,
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée "Comment loger les migrants?"

- Une question de M. le Conseiller communal Silvio Torriani

Ces interventions seront traitées prioritairement et respectivement aux points N° 16 et 17 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2015
3. Démission / Assermentations
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
  - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal intitulée "Augmentation inquiétante des incivilités et du vandalisme à Renens"
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis N° 72-2015** – Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, l'agrandissement de la crèche "Le Tournesol" et la création d'une UAPE.  
*M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur*
12. **Rapport de commission – Préavis N° 74-2015** – Demande de crédit cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)  
*M. Richard Neal, Présidente-rapporteur*
13. **Rapport de commission – Préavis N° 75-2015** – Remplacement des hosts des deux centres de calcul et augmentation de l'espace disque (Projet H20-ESX)  
*Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteure*
14. **Rapport de commission – Préavis N° 76-2015** – Ilot de la Savonnerie – Démolition des bâtiments communaux sis à la rue de l'Avenir 5 et 7 – Aménagements provisoires et lancement d'un concours d'architecture  
*M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur*
15. Dépôts de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 77-2015 – Agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers  
*Présidence: PLR*

- Préavis N° 78-2015 – Demande d'un crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du Centre technique communal (CTC) sis à la rue du Lac 14 ainsi que la mise en conformité du bâtiment aux normes incendie, énergie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Demande d'un crédit pour le réaménagement des bureaux de l'aile est du rez-de-chaussée à la rue de Lausanne 35  
*Présidence: PSR*
  - Entente intercommunale Mèbre-Sorge - Préavis intercommunal N° 79-2015 – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute  
*Présidence: Fourmi rouge*
  - Préavis intercommunal N° 80-2015 – Crédit d'études de projet pour le détournement des débits de pointe des ruisseaux des Baumettes et de Broye, la création d'une galerie du ruisseau de Broye et la renaturation de la Chamberonne  
*Présidence: UDC*
  - Préavis N° 81-2015 – Remplacement de l'installation lumineuse de trois carrefours comprenant : Rue de Lausanne et Avenue du 24-Janvier – Rue de Lausanne et Avenue du Temple – Avenue du 14 Avril et Rue du Jura  
*Présidence: Les Verts*
  - Préavis N° 82-2015 – Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences  
*Présidence: PSR*
16. Motions, postulats, interpellations
- Développement du postulat de M. le Conseil communal Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets!"
17. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2015**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25 juin 2015.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

### 3. Démission / Assermentations

M. le Président annonce que:

- suite à la démission de M. Rémy Petitpierre, le groupe Fourmi rouge a dû procéder à l'élection complémentaire de M. João Guedes,
- suite à la démission de M. Xhevat Gashi, le groupe Les Verts a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Anabela Verdino.

Le Bureau du Conseil a constaté ces élections et l'extrait y relatif a été affiché aux piliers publics. Aucun recours n'ayant été effectué dans les trois jours suivant cet affichage, les assermentations peuvent, dès lors, avoir lieu.

M. le Président prie Mme Anabela Verdino et M. João Guedes de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Serment:

***«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.***

***Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)***

Après avoir donné lecture de la formule du serment, M. le Président prie Mme Anabela Verdino et M. João Guedes de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "*Je le promets*".

- **Mme Anabela Verdino – *Je le promets***
- **M. João Guedes – *Je le promets***

M. le Président félicite les nouveaux conseillers communaux pour leur assermentation, leur remet leur enveloppe et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

### 4. Communications de la Présidence

*Vous me permettez de commencer ce point par un carnet noir. En date du 15 juillet dernier, j'ai représenté le Conseil aux obsèques de Mme Marie-Rose Reymond-Chapalay, la maman de notre collègue, Mme Simone Szenyan-Reymond.*

*En hommage, j'invite l'ensemble de l'assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.*

*Mesdames, Messieurs,*

*Vous l'aurez certainement remarqué, votre président n'est plus le même qu'au moins de juin! Ainsi, c'est avec un réel et sincère plaisir que je prends la suite de M. Michele Scala et j'espère pouvoir assumer cette fonction aussi bien qu'il l'a fait. En tout cas, je promets de faire le maximum en regard de ce que mon activité professionnelle voudra bien me laisser comme temps libre.*

*Vous l'aviez peut-être déjà remarqué, mais cette dernière année de législature est une année électorale! Et qui dit année électorale dit également campagne électorale. J'espère donc, vraiment, que cela ne nous empêchera pas de continuer à avoir des débats dans ce Conseil qui resteront constructifs et efficaces, comme ils l'ont été ces quatre dernières années.*

*Mais qui dit année électorale dit bien entendu élections. Et j'ai compté ! J'ai compté jusqu'à 6 élections, des fédérales d'ici un mois au deuxième tour de la syndicales le 8 mai 2016. Jusqu'à peu, ça restait bien hypothétique (surtout les deux dernières), mais vu les récents développements sur ce dernier sujet, vous conviendrez avec moi que ces élections sont de moins en moins potentielles... Rajoutez à cela les diverses votations, nous pouvons dire que nous n'allons pas nous ennuyer les week-end du premier semestre!*

*Mais le bureau, composé cette année par moi-même, M. Gérard Duperrex et M. Richard Neal, ainsi que la vice-présidente Mme Nadia Carota, le deuxième vice-président M. Silvio Torriani, les scrutateurs suppléants Mme Gisèle Martin et M. Ali sans oublier notre secrétaire Mme Yvette Charlet et sa suppléante Mme Agathe Barreau m'aideront sans aucun doute dans cette tâche.*

*Puisqu'on parle d'élections, rentrons directement dans le sujet en vous rappelant que les convocations pour le dépouillement ont été envoyées en date du 27 août 2015. En vertu de l'art. 12, al.5 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), vous êtes tenus d'accepter votre désignation. Tout empêchement, et uniquement pour cause de force majeure, devra être justifié d'ici au 15 septembre par courriel à Mme Yvette Charlet, secrétaire du bureau électoral. Nous vous rendons attentif au fait que toute défection non justifiée sera passible d'une amende, et ce, en application de l'art. 124, al.1 de la LEDP.*

*Autre point et non des moindres, je vous rappelle également que dès maintenant, c'est le nouveau règlement de notre Conseil qui fait foi. Vous l'avez normalement tous reçu avec les documents de ce conseil.*

*Pour rester dans les procédures, je vous informe également que seule la liste de présence dûment signée fait foi pour le paiement des jetons de présence. Si vous avez omis de la signer en arrivant, je vous prie de le faire la fin de la séance et uniquement à ce moment-là, directement auprès de Mme Charlet.*

*Je vous annonce encore que la présidence du groupe PLR a changé. C'est dorénavant Mme Elodie Golaz Grilli qui reprend cette fonction.*

*Enfin et c'est le dernier point, j'ai reçu un courrier du commandant de la police de l'Ouest, le major Frédéric Schaer invitant le Conseil à une visite du nouvel Hôtel de police. Des*

*informations complémentaires vous seront bien entendu données, dès qu'une date aura pu être arrêtée.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **5. Communications de la Municipalité**

*Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité N° 1 2015/2016, plus communément appelé "Sous la loupe" ainsi que:*

- o La Communication relative aux évènements qui ont eu lieu au Sleep-In,*
- o La réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal intitulée "Augmentation inquiétante des incivilités et du vandalisme à Renens Rodriguez concernant le Foyer Sainte-Famille.*

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Tout d'abord, nous vous souhaitons une bonne législature ainsi qu'une présidence heureuse et décontractée, cela semble commencer parfaitement ce soir et nous nous en réjouissons.*

*M Olivier Golaz aura une réponse orale à une question de M. Jean-François Jeanrichard relative au passage piéton de l'Avenue du 1<sup>er</sup>-Mai. Pour ma part, je voulais simplement redire ici l'information que vous avez déjà reçue par mail: pour ceux d'entre vous qui sont des fans de réseaux sociaux, ce soir, précisément le **10** septembre à **20h00** (vous repérez le "1020" !), la Ville de Renens fait son entrée sur les réseaux sociaux. D'une part sur Facebook, pour communiquer de manière ludique sur différents événements, animations ou projets en cours de la Ville; d'autre part, sur Twitter qui permettra de "twitter" sur l'actualité récente et sur "Linkedin" qui est déjà, je crois, en partie utilisé dans le monde professionnel, en particulier pour les postulations un peu complexes. Donc, ceux d'entre vous qui sont sur ces réseaux sociaux, vous le verrez. Pour les autres, qui n'y sont pas, comme moi d'ailleurs jusqu'à présent, vous n'aurez plus aucune excuse pour ne pas y aller et pour "liker", en particulier sur Facebook, les informations qui seront transmises par la Ville de Renens !*

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Réponse orale à la question de M. le Conseiller communal Jean-François Jeanrichard relative au passage piéton de l'Avenue du 1<sup>er</sup>-Mai*

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Le 11 décembre 2014, M. le Conseiller communal Jean-François Jeanrichard a posé une question à la Municipalité relative à l'intersection de l'Avenue du 1<sup>er</sup>-Mai et de la Rue de l'Industrie. M. Jeanrichard a manifesté son inquiétude quant au fait qu'aucun passage piéton n'existe à ladite intersection, cette dernière se trouvant pourtant à proximité d'une garderie et étant empruntée par des enfants qui se rendent à l'école.*

*Le 23 juin 2015, Mme Tinetta Maystre, Municipale de la Direction Urbanisme-Travaux, M. Olivier Golaz, Municipal de la Direction Sécurité Publique–Informatique–Population, le Lieutenant Christian Hautle, répondant de la Police de l'Ouest lausannois auprès de la Ville de Renens et le Sergent-major Guy-Paul Bosson, de l'Unité trafic de la Police de l'Ouest lausannois, ont rencontré sur place M. Jeanrichard. Mme Catherine Noël, directrice de la garderie La Farandole, Mme Catherine Özkan, maman d'enfants scolarisés aux pavillons de Sous-Biondes et M. Christian Bays, doyen de l'établissement primaire de Renens-Ouest ont également participé à cette séance.*

*Dans le cadre de cette discussion, les différentes règles qui s'imposent pour l'installation d'un passage piéton ont pu être expliquées aux personnes présentes. Tout d'abord, la norme VSS 640241 indique que dans une zone 30, les passages piétons ne peuvent être maintenus qu'à proximité immédiate des écoles et des établissements médicaux, ce qui n'est pas le cas dans la présente configuration.*

*La création d'un passage piéton doit aussi répondre à différentes normes de sécurité en vigueur, à savoir :*

- *Etre visible à plus de 25 mètres*
- *Etre équipé d'un éclairage ad hoc*
- *Avoir un aménagement adéquat (bordures abaissées)*
- *Avoir un espace de réception (trottoir) de 2m au minimum.*
- *Etre aménagé de préférence sur les cheminements pédestres souhaitables. Des écarts de plus de 10 m doivent être évités.*
- *Avoir une fréquentation supérieure à 50 piétons par heure ou 100 piétons durant les trois à cinq heures les plus chargées de la journée.*

*Ces différents éléments expliquent, in fine, que la création d'un passage piéton à cet emplacement n'est pas possible. Néanmoins, la Police de l'Ouest lausannois veillera à y marquer une présence, notamment par le biais d'actions préventives, par exemple lors de la rentrée scolaire.*

---

*La Municipalité estime que la séance menée directement sur place avec les différents acteurs politiques et représentants de la société civile concernés a permis d'expliquer de manière concrète les raisons légales de l'absence d'un passage piéton à cet endroit. Elle considère*

ainsi par la présente avoir répondu à la question de M. Jeanrichard relative à l'Avenue du 1<sup>er</sup> - Mai.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Michel Scala, PSR**

*Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et Messieurs,*

*Permettez-moi de prendre la parole à propos des deux communications de la Municipalité au Conseil concernant les événements qui ont lieu cet été au Sleep-in. Tout d'abord je relève l'esprit clair et lucide, imprégné d'humanité qui se dégage tout le long de la lecture du document par rapport à « la situation tout à la fois d'urgence sociale et d'illégalité » des migrants qui campaient au Sleep-in. Connaissant d'ailleurs les sensibilités humaines des deux Municipalités, celle de Lausanne et de Renens, et le grand respect qu'elles portent aux droits humains, j'ose à peine imaginer leur état d'âme au moment de prendre la bonne décision! Le respect des droits humains et l'application des lois ne font pas toujours bon ménage malheureusement ! Dans le document de la Municipalité, il est dit, je cite : « cette situation risque ne pas être la dernière ». Tout à fait vrai ! D'ailleurs, vous avez certainement vu les images de la situation catastrophique dans laquelle se trouvent des milliers de réfugié-e-s. Des mesures courageuses sont prises au niveau et international et j'espère national. A notre niveau, je prends acte de la réflexion en cours dans l'Ouest lausannois entre les communes pour la mise en place rapide d'un dispositif important d'accueil aux sans-abris comme cela existe à Lausanne. Merci de votre écoute.*

- **Mme Nathalie Jaccard, les Verts**

*Madame la Syndique  
Mesdames, Messieurs les Municipaux  
Chers Collègues*

*Le groupe des Verts tient à féliciter la Ville de Renens pour son engagement comme entreprise formatrice et nous nous réjouissons que cette année, 8 nouveaux apprentis soient venus rejoindre l'équipe de 10 personnes, ce qui portera à 18 le nombre de personnes effectuant leur formation au sein de notre Commune.*

*La formation des jeunes est capitale pour leur avenir et pour le nôtre et nous nous félicitons que Renens soit une Ville formatrice.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

## 6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La commission des finances s'est réunie le mardi 8 septembre dernier pour une rentrée chargée, étudiant les implications financières de pas moins de six préavis déposés ce soir.*

*Auparavant, des précisions ont été demandées sur l'implication financière de la commune dans la faillite de l'entreprise renanaise IRL+, puisque la commune de Renens s'était portée arrière caution au Canton dans ce projet de reprise qui s'est mal terminé. La réponse a été que le Canton nous a libérés de cette arrière caution en 2014. La commune n'a donc pas perdu d'argent dans cette malheureuse aventure.*

*Passons aux six préavis.*

### Préavis N° 77-2015 – Agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers.

*Ce projet, amené avec les habitants du quartier, traduit la volonté de bonifier la zone, d'agrandir le parc avec plus de surface et de volume permettant d'équilibrer l'offre d'espace vert au nord et au sud de Renens. Il y a aussi un paramètre de sécurité, avec une refonte de la circulation locale. Le devis est à CHF 220'000.-*

- *La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 77-2015 à l'unanimité.*

### Préavis N° 78-2015 – Demande d'un crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du Centre technique communal (CTC) sis à la rue du Lac 14 ainsi que la mise en conformité du bâtiment aux normes incendie, énergie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Demande d'un crédit pour le réaménagement des bureaux de l'aile est du rez-de-chaussée à la rue de Lausanne 35.

*Nous avons ici l'étape suivante du crédit d'étude précédemment voté pour améliorer notre Centre Technique Communal. Il s'agit d'une réfection, d'un agrandissement et d'une mise en conformité (accès handicapés, normes incendie...) du bâtiment du CTC, qui verra sa surface augmenter de 378 m2. Il sera chauffé à distance par la société CADOUEST.*

*Les prix indiqués dans le préavis sont des soumissions rentrées.*

*Les travaux totalisent CHF 4'430'000.-*

- *La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 77-2015 par 7 oui et 1 abstention.*

Entente intercommunale Mèbre-Sorge - Préavis intercommunal N° 79-2015 – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute

Notre commune suit le plan général d'évacuation des eaux intercommunales Mèbre-Sorge, PGEEI. Beaucoup de collecteurs dans le sous-sol sont à entretenir et à valoriser. Ici nous avons un secteur à réhabiliter. Les préavis de ce type sont présentés à la fois pour le contrôle démocratique et pour informer des enjeux et du volume des travaux. Sur ce collecteur nouvellement mis en place pour un montant total de CHF 270'000.-, la charge communale est de 31.03% selon la clé de répartition 2016 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La part payée par notre commune se monte donc à CHF 83'781.-

- La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 79-2015 à l'unanimité.

Préavis intercommunal N° 80-2015 – Crédit d'études de projet pour le détournement des débits de pointe des ruisseaux des Baumettes et de Broye, la création d'une galerie du ruisseau de Broye et la renaturation de la Chamberonne

Suite aux incidents de 2008 nous avons vu les limites de ces cours d'eau dans les systèmes d'élimination habituels. On va donc creuser un tunnel directement vers la Chamberonne, qui avait été renaturée et redimensionnée pour recevoir ce surplus. Ce préavis concerne un crédit d'étude.

Ce préavis ne se combine pas avec le préavis N° 79-2015 parce que s'il s'agit aussi d'un préavis intercommunal, les partenaires ne sont pas les mêmes.

La COFIN ouvrira une discussion sur un point technique du règlement de notre Conseil communal: l'autorisation d'engagement financier de la Municipalité à hauteur de CHF 100'000.- pour les crédits d'étude porte-t-elle sur un montant brut ou sur un montant net diminué par d'éventuelles subventions?

La réponse de la Municipalité est que dans ce cas, les subventions étant garanties, elle estima que le montant net devait être pris en compte. Mais elle précisa également que le mieux serait que cette question soit réglée de façon explicite dans les préavis 1-2-3 votés au début de chaque législature.

Le crédit d'étude de CHF 525'700.- est diminué de subventions fédérales et cantonales tant pour la partie avant-projet que pour l'étude du projet lui-même. Le montant net estimé à charge de la commune est donc de CHF 164'663,55.

- La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 80-2015 à l'unanimité.

Préavis N° 81-2015 – Remplacement de l'installation lumineuse de trois carrefours comprenant : Rue de Lausanne et Avenue du 24-Janvier – Rue de Lausanne et Avenue du Temple – Avenue du 14 Avril et Rue du Jura

Ces travaux étaient prévus de longue date, mais furent repoussés à cause du retard du Tram. Malheureusement on ne peut plus attendre pour des raisons de sécurité et de fluidité du

*trafic. La Municipalité estime qu'on ne peut plus différer, même s'il y a un risque de devoir faire de nouveaux travaux, qu'on espère mineurs, après l'arrivée finale de ce fameux Tram...*

*Le remplacement des trois contrôleurs de feux se monte à CHF 271'000.-*

- *La commission des finances accepte les incidences financières du préavis 81-2015 par 6 oui et 2 abstentions.*

*Préavis N° 82-2015 – Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences*

*Ce préavis correspond à une adaptation des licences de logiciel téléphonique et un renouvellement du matériel et des téléphones, en postes fixes et sans fil.*

*La commission des finances, sans pouvoir se prononcer sur le fond de ce préavis très technique, regrette l'absence de chiffres sur d'éventuelles économies liées à l'amélioration du matériel et à un changement de technologie. Elle souligne également un prix unitaire budgété de CHF 500.- par nouveau smartphone relativement élevé comparé aux prix du marché. La commission de préavis est invitée à examiner ces points.*

*Pour lui permettre de concrétiser sa vision stratégique en matière informatique et pour financer la modernisation de la téléphonie la Municipalité demande CHF 240'000.-.*

- *La commission des finances accepte les incidences financières du préavis N° 81-2015 par 7 oui et 1 abstention*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

**7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. Byron Allauca, Président de la CUAT, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

**8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. **Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil Communal**

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-Daniel Roulier**, Délégué de l'Organisation régionale de la protection civile

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Le 2 septembre 2014, la commission de gestion s'est réunie dans le but d'étudier le préavis N° 10/2011-2016 qui traite du budget 2015.*

*La commission de gestion, à l'unanimité, a décidé d'inviter l'assemblée régionale à accepter les conclusions de ce préavis.*

*En date du 23 septembre 2014, l'assemblée régionale s'est réunie. Elle a procédé à l'assermentation de deux nouveaux membres.*

*Le rapporteur de la commission de gestion a donné lecture des conclusions du préavis*

*N° 10*

**L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC**

*Vu le préavis du comité directeur N° 10/2011 – 2016 du 19 août 2014*

*Où le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet*

*Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

**DECIDE**

*D'adopter le budget de fonctionnement 2015 de l'ORPC tel que présenté par le comité directeur.*

*Au vote à main-levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions ci-dessus.*

*En date du 19 mai 2015, la commission de gestion s'est réunie pour examiner la gestion et les comptes 2014, selon le préavis no 11/2011-2016. A l'unanimité, la commission les a acceptés après avoir posé quelques questions auxquelles le comité directeur a volontiers répondu.*

*En date du 16 juin 2015, l'assemblée régionale s'est réunie. Après l'assermentation de plusieurs nouveaux membres, le rapporteur de la commission de gestion a donné lecture de son rapport et présenté les conclusions du préavis no 11/2011-2016.*

**L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC**

*Vu le préavis du comité directeur N° 11/2011-2016 du 21 avril 2015*

*Où le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

**DECIDE**

*D'adopter la gestion et les comptes 2014 de l'ORPC, tels que présentés par le comité directeur L'assemblée régionale a accepté lesdites conclusions à l'unanimité. Il a été ensuite procéder à des élections statutaires (président, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants).*

*La séance a été levée à 20h35.*

*Je vous remercie de votre attention.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

**10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

M. le Président annonce les changements dans la composition des Commissions permanentes et des commissions intercommunales.

○ Commission des finances

Suite à la démission de M. Pascal Golay de la Commission des finances, le groupe PLR présente M. Hugo Dias, respectant ainsi la convention de législation.

○ Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Faisant suite à la démission de M. Rémy Petitpierre du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Fourmi rouge présente Mme Suzanne Sisto-Zoller, respectant ainsi la convention de législation.

○ Ateliers de la Ville de Renens – Jury pour l'attribution du prix de la Ville (Commission municipale)

Faisant suite à la démission de M. Rémy Petitpierre du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Fourmi rouge présente M. Silvio Torriani, respectant ainsi la convention de législation

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 72-2015 – Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, l'agrandissement de la crèche "Le Tournesol" et la création d'une UAPE**

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission de préavis se réunit le 30 juin 2015 au Centre Technique Communal.*

*Commissaires présents:*

*Dominique Perret  
Anton Chatelan  
Nathalie Jaccard  
Conchita Neet-Sarqueda  
Richard Neal  
Mohammed Eareby  
Silvio Torriani  
Stéphane Montabert (président-rapporteur)*

*Membres de la Municipalité et des services municipaux présents:*

*Tinetta Maystre, Municipale, Service Urbanisme et Travaux  
Jean-Marc Dupuis, Municipal, Service Bâtiment et Environnement  
Jean-François Clément, Municipal, Service des Finances et Cultes  
Didier Divorne, Municipal, Service Sécurité Sociale  
Georges Chevallaz, Chef de Service, Sécurité Sociale  
Martin Hofstetter, Chef de Service, Direction Urbanisme et Travaux  
Philippe De Almeida, Architecte*

**PRÉSENTATION**

*M. Philippe De Almeida fit aux commissaires une présentation Powerpoint de l'existant et du projet, dont certaines illustrations agrémentent ce rapport.*

*L'intitulé particulièrement long du Préavis 72-2015 - Financement d'un concours d'architecture et crédit d'études pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, l'agrandissement de la crèche "Le Tournesol" et la création d'une UAPE - correspond à la complexité de ce qu'il recouvre à travers plusieurs dicastères de la Municipalité. C'est un projet transversal.*



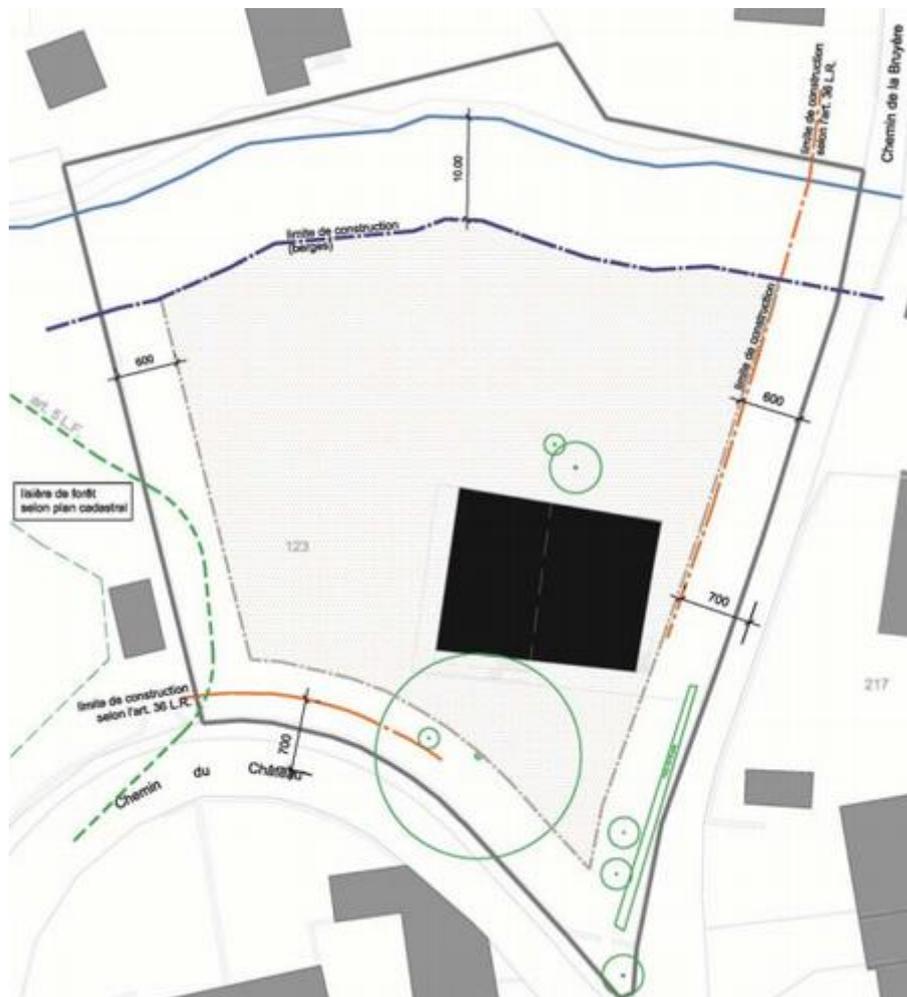
*En quelques mots, il s'agit de rénover et d'agrandir le remarquable bâtiment de l'avenue du Château 17 et d'aménager la parcelle pour atteindre plusieurs objectifs. Les modifications du patrimoine construit visent principalement à améliorer l'offre liée à l'enfance dans le quartier (agrandissement d'une crèche-garderie, création d'une UAPE et maintien d'un jardin d'enfants) tout en permettant la coexistence harmonieuse des autres activités permises dans le bâtiment, comme la salle polyvalente à usage socio-culturel. Les modifications du reste de la parcelle ont pour but de créer sur le terrain des jeux, des jardins familiaux et des cheminements tenant compte de la future remise à ciel ouvert du ruisseau de Broye passant par la parcelle.*

*Les dicastères Urbanisme et Travaux et Bâtiment et Environnement sont liés jusqu'au concours, ensuite Bâtiment et Environnement prend la suite des opérations. Le dicastère Sécurité Sociale est impliqué dans le projet à travers l'utilisation du bâtiment par ses services. Le dicastère Finances et Cultes est enfin naturellement impliqué de par le coût du préavis, non seulement pour les travaux, mais aussi à cause du coût des nouvelles structures de service mises en place.*

*Le préavis s'inscrit dans le chapitre du programme de législature visant à augmenter l'offre pour la petite enfance et y répondre, mais également dans une optique plus large avec des aménagements extérieurs, des jardins familiaux, un parc s'inscrivant dans la renaturation du ruisseau de Broye, un affluent de la Mèbre, dont il est question depuis deux législatures – un projet en ce sens existait déjà en 1994. Il s'agit donc d'une vision d'ensemble.*

*La garderie existe depuis 2003. La salle de concert a une capacité de 70 personnes. Le bâtiment de l'avenue du Château 17 est un élément stratégique du quartier, c'est un site en devenir impliquant une attention particulière en termes d'architecture. Le bâtiment est très*

vétuste, une commission en charge de la garderie a déjà répété qu'il fallait réagir, que la place pour les poussettes en bas n'était pas pratique, etc.



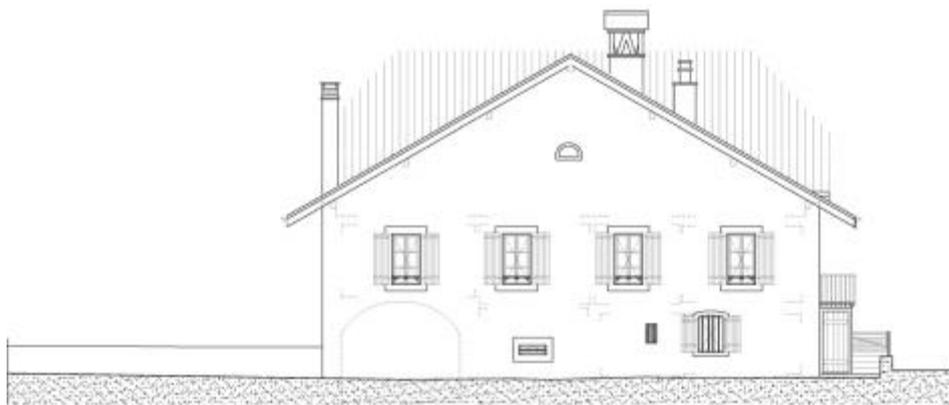
Limite des zones constructibles selon ruisseau de Broye (en bleu) et les limites du terrain.

La renaturation du ruisseau de Broye, canalisé après-guerre, implique des contraintes ; les constructions doivent être à 10m de la rivière ce qui limite l'espace constructible de la parcelle. Elles doivent aussi être à 6m de la forêt (voir illustration ci-dessus).

Le bâtiment remonte au XIXe siècle, il comporte deux corps et une très belle cave voûtée, ainsi que des locaux techniques au rez inférieur. La grange sert de salle (jardin d'enfant), mais son utilisation est pénible parce qu'il faut tout ranger à chaque fin de journée. A l'étage, en forme de L, on trouve des garderies, cuisine, salle de jeux, etc.



Façade Sud



Façade Ouest

*Il faut construire pour mettre aux normes, mais aussi maintenir les 17 enfants sur place. L'idée est probablement de construire un second bâtiment à côté pour transférer les activités puis rénover le bâtiment historique.*

*Le projet dépassant les CHF 350'000.-, il faut passer par un concours. CHF 200'000.- du préavis servent à mettre en place le concours. Une fois le mandataire connu, on peut se mettre à l'ouvrage sans nouveau préavis, CHF 1'100'000.- servant aux honoraires des spécialistes et au préavis de réalisation (crédit d'étude).*

*Les phases de concours suivies d'un projet relèvent d'une démarche classique comme pour le Censuy. Ne manque que le crédit d'ouvrage pour la réalisation proprement dite.*

*Du point de vue de l'enfance, on exploite les capacités d'accueil au maximum, mais les Tournesols sont petits, la structure comporte 2 classes « bébé » et « trotteur », des enfants de 2 ans et demi pré-Harmos. On essayera de les garder aux Globe-Trotteurs ou à la Farandole, mais ce n'est pas simple avec des changements d'équipe éducative, réadmission, le problème de parents avec 2 enfants...*

*Dans le quartier nord/nord-est, on manque d'offres parascolaires jusqu'à des âges préscolaires ainsi que de places de crèche. 27 places de plus auraient un effet domino sur les autres structures. Il y a beaucoup d'attentes de la population sur la rénovation, l'accueil jeunesse, et le projet sera financé en partie par le fonds de rénovation de 4.5 millions.*

QUESTIONS DE LA COMMISSION & RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

**A quoi correspond la "note 3" du bâtiment?**

*Les notes varient de 1, contribution majeure au patrimoine, à 7 ou 8 à démolir d'urgence! Ici, la note 3 correspond à "intéressant" à l'inventaire des bâtiments, c'est de compétence communale selon la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR). Il y a quelques notes 2 sur la commune, comme la façade de la Ferme des Tilleuls, et cette note est de compétence cantonale pour ce qui est des travaux en rapport. Pour revenir au bâtiment de Château 17, la cave voûtée est aussi répertoriée dans un guide vaudois sur les constructions notables, et même si elle est dans un triste état actuellement elle est à rénover si possible. L'enveloppe extérieure du bâtiment est bonne, le toit ok.*

**Pourquoi ne pas tout démolir et reconstruire?**

*Outre que cela ne correspondrait pas au respect du patrimoine tel que défini dans la note attribuée au bâtiment, démolir pour reconstruire coûterait de une fois et demie à deux fois plus cher.*

**L'isolation des murs est-elle prévue?**

*La rénovation complète du bâtiment doit l'amener au respect des normes actuelles. Le choix entre isolation intérieure ou extérieure n'a pas encore été fait, mais l'isolation est prévue dans le cadre d'un travail de qualité.*

**Peut-on imaginer faire un plancher à mi-hauteur de la salle de concert, très haute de plafond, pour créer ainsi un étage et loger les enfants pendant les travaux?**

*La salle de concert est dévolue aux concerts. Le résultat du concours d'architecture et du projet d'étude détermineront comment les étapes se déroulent, maintenant on est vague par rapport à ce genre de détails.*

**A-t-on évalué les besoins en crèches par quartier? Cet agrandissement bénéficie-t-il au quartier?**

*Les besoins évoluent vite et dans les deux sens: il peut y avoir un vieillissement de la population d'un quartier, ou au contraire un rajeunissement avec l'installation de nouvelles familles. Renens est partagé en quatre zones, et les besoins de chaque zone ont été évalués entre autre grâce aux listes d'attente tenues pour les structures d'accueil, mais ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg, car tout le monde ne s'y inscrit pas.*

*Le découpage en sections a ses limites. Renens reste petit en termes de temps de déplacement: compte tenu de la taille de la commune, tout est à moins de 2,5 km. Le projet ne recouvre d'ailleurs pas qu'à la garde d'enfant, car la salle assure une cohésion sociale du quartier: fêtes d'anniversaire, jeu de cartes... Les gens se croisent, les parents se reconnaissent.*

**A-t-on chiffré au préalable les coûts en personnel, charges, EPT pour passer de 17 à 68 places?**

*Par chance, on a déjà en place ici la structure qui coûte le plus cher, l'accueil des bébés, car il faut légalement une éducatrice pour 5 bébés, en réalité une et demie en tenant compte des horaires et des indisponibilités. Il faudra doubler les effectifs en accueil préscolaire, renforcer l'équipe parascolaire avec 3 éducatrices, rajouter un chef d'équipe, et augmenter le taux d'activité de la direction de 0,4 à 0,8 EPT. Les charges en personnel représentent 80% des coûts de ce genre de structure. Des chiffres plus précis seront donnés dans le prochain préavis. De plus, les communes exercent une pression au niveau du canton pour qu'il augmente sa participation. 45-46% des frais seulement sont couverts par les parents à Renens, le reste pris en charge par la commune, mais il est clair que ce taux doit augmenter parce que les communes ne peuvent pas tout assumer.*

**Que vont devenir les jardins familiaux?**

*Ils suivront les résultats du concours! A part la limite du ruisseau, on ne sait pas exactement quelles seront les contraintes sur leur nouvelle surface ou la taille des parcelles. S'il y a bien une liste d'attente aussi pour les jardins familiaux, elle ne se compare pas à celle de la petite enfance...*

**Que signifient les honoraires pour des "experts" dans le budget du concours?**

*C'est une somme à disposition s'il y a besoin d'expertise supplémentaire selon certains projets présentés. Par exemple si un projet évoque l'idée d'enterrer profondément un nouveau bâtiment alors il faudra procéder à des études géologiques du site pour voir quelle est la qualité du sous-sol, etc. Cet argent ne sera donc pas forcément dépensé, il dépend des projets.*

**Que signifie la somme de CHF 7000.- pour des imprévus dans le concours?**

*L'incertitude est liée au nombre d'offres rentrées. Chacune donne le droit à une indemnisation liée au travail d'un bureau d'architecte pour préparer son dossier, les montants à déboursier dépendent donc de la quantité de candidats. Lausanne a battu des records avec un concours d'architecte sur la Rue Centrale, mais ici le projet est moins ambitieux donc on s'attend à un plus petit nombre de propositions. On en vise environ 40.*

**Pourquoi payer CHF 30'000.- séparément pour un paysagiste?**

*Le terrain est particulier, en pente, et requiert l'intervention de spécialistes, par exemple pour déterminer s'il serait possible d'installer des jardins en paliers. Un paysagiste sait évaluer ce genre de choses, préparer un projet avec une vraie promenade et des jardins. Les bureaux d'architecte n'ont pas forcément ces compétences. Cette offre est à un niveau qui permet de proposer le travail en gré à gré. Le concours d'architecture ne concerne donc pas l'aménagement des jardins.*

**Pourrait-on "panacher" différents projets du concours pour obtenir quelque chose de différent? Par exemple, telle offre est excellente pour la rénovation du bâtiment, mais telle autre propose un nouveau bâtiment bien pensé donc on prend le meilleur de plusieurs projets...**

*Procéder ainsi serait une dérogation au règlement du concours. Il doit y avoir un lauréat pour l'ensemble. Dans la loi sur l'attribution des marchés publics, le concours correspond à l'attribution d'un mandat. Il arrive cependant, lorsqu'un petit cabinet d'architecte remporte un projet, qu'il s'allie à un autre pour établir le projet d'étude détaillé parce qu'il n'a pas les forces pour le faire ; mais c'est au cas par cas et cela ne concerne pas l'attribution du prix.*

***Est-il viable de garder les enfants à côté du chantier (bruit, poussière, dangers...) ? Pourront-ils seulement aller dans le jardin, ou ce qu'il en restera durant les travaux? Cette approche visant à poursuivre l'activité d'accueil pendant les rénovations est-elle viable?***

*C'est demandé au concours, les architectes doivent trouver un moyen de tenir compte de ces contraintes. On est attentifs à cet aspect, mais pas de certitude à 100%, d'autant plus qu'on n'a pas la réserve pour allouer les enfants à d'autres centres de garde pendant la durée des travaux. Cet aspect nous inquiète effectivement. Si l'on réalise qu'on n'y arrivera pas alors la solution sera sans doute d'aller plus vite pour minimiser la durée des perturbations. Les travaux ne commenceront pas tant qu'on aura des incertitudes sur ce point.*

***Ne pourrait-on pas utiliser des locaux vides à la Croisée dans ce cas de figure?***

*La Municipalité répond en substance « C'est la question qu'il ne fallait pas poser! »*

#### *DÉLIBÉRATION ET CONCLUSION*

*La commission se réjouit qu'on valorise le patrimoine communal tout en renforçant l'accueil de la petite enfance. Les inquiétudes principales ont trait au maintien des structures d'accueil pendant la durée des travaux (avec les dangers et les nuisances afférents : bruits, poussière).*

*La commission émet un Vœu: elle souhaite que l'isolation thermique et phonique de la Grange soit prise en compte dans le projet.*

*Les conclusions sont approuvées à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Conchita Neet-Sarqueda, PSR**

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chères et chers Collègues,*

*Au nom du groupe socialiste, je pose la question suivante à notre Municipalité, en lien avec le rapport dont nous venons de prendre connaissance:*

*En séance de commission, le problème des nuisances qui pourraient être occasionnées par le chantier et pouvant être préjudiciables pour les enfants a été soulevé. Il a aussi été suggéré à la Municipalité d'avoir recours à des locaux vides, comme ceux de la Croisée par exemple, pour installer les enfants durant le chantier.*

*La réponse reçue en Commission éludant en quelque sorte la question, nous demandons à la Municipalité si elle a envisagé des solutions au cas où les nuisances s'avèreraient être plus importantes que prévu, empêchant de fait le maintien des enfants sur le site durant le chantier?*

*Merci pour votre attention.*

### **Réponse de Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Nous sommes au début du processus, au départ d'un avant-projet, vu que vous allez voter le financement d'un concours ce soir. Les questions pour cadrer ce concours viendront cette semaine.*

*Comme nous vous l'avons dit en commission, l'idée est de construire cette nouvelle unité, de déplacer les enfants dans cette nouvelle unité, afin qu'ils puissent rester sur le site et de minimiser ainsi au maximum les nuisances, puis ensuite de rénover le bâtiment actuel.*

*Maintenant, s'il devait y avoir vraiment des soucis, bien évidemment que nous étudierons la chose. Je crois que tous les groupes ont fait de nombreuses demandes par rapport aux lieux d'accueil "petite enfance" et vous savez que ce n'est pas facile à trouver. Les nuisances seront réduites au maximum afin de ne pas devoir déplacer la garderie pendant les travaux, sachant que nous aurons un agrandissement substantiel. Néanmoins, le cas échéant, si cela ne va vraiment pas, nous trouverons une solution.*

- **Mme Simone Szenyan-Reymond, Fourmi rouge**

*Au nom du groupe Fourmi rouge, je remercie le Conseil d'accepter ce crédit d'étude qui va déboucher sur une belle réalisation. Je me réjouis surtout pour l'agrandissement de la crèche Les Tournesols et la création d'une UAPE.*

*Pour la petite histoire, il y a 40 ans, je récoltais des signatures pour la création de crèches-garderies à Renens. Le petit Tournesol de la rue de l'Avenir a bien grandi et c'est tant mieux. Merci!*

La parole n'étant plus demandée M. le Président prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 72-2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 1'360'000.- TTC pour financer le concours et les études permettant de chiffrer les coûts pour la rénovation du bâtiment sis à l'avenue du Château 17, comprenant l'agrandissement de la crèche "Le Tournesol", la création d'une UAPE et l'aménagement paysager de la parcelle.

**ACCEPTE** que le financement du crédit de CHF 1'360'000.- TTC soit assuré par un prélèvement sur le fonds intitulé "Fonds de rénovation des bâtiments communaux", compte N° 9282.31.

*Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif pour le montant de CHF 1'360'000.- TTC, section 3430 Bâtiments à usage socio-culturel, sous le compte N° 3430.5030.234 - Château 17 - étude, rénovation et agrandissement - Grange et Le Tournesol et sera amortie en une fois, dès la fin des études. Son financement sera assuré par le Fonds de rénovation des bâtiments communaux, compte N° 9282.31.*

**C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.**

M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 74-2015 – Demande de crédit cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)**

M. le Président prie M. Richard Neal, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

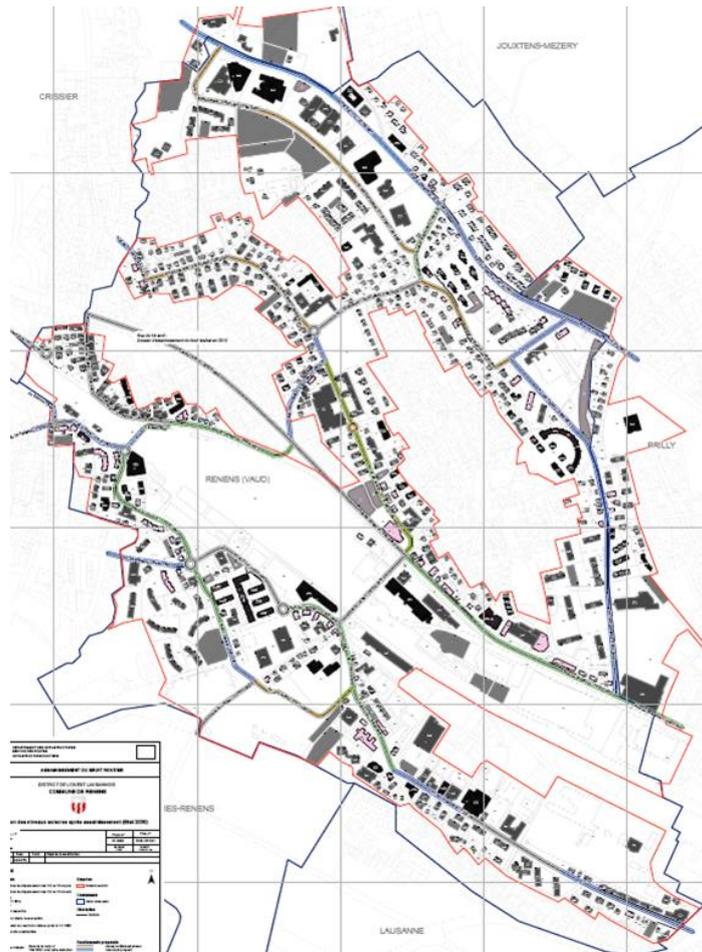
*La commission du préavis s'est réunie le 30 juin 2015 à 18h30 au C.T.C. avec les conseillers suivants : Natalie JACCARD, Dominique PERRET, Didier VIENET, Stéphane MONTABERT, Anton CHATELAN, Jean-Pierre LEYVRAZ, Roberto ARNEDO et Richard NEAL (président-rapporteur)*

*Sont aussi présents : Mme Tinetta MAYSTRE, M. Jean-François CLEMENT et M. Christophe SARDA*

Le président ouvre la commission à 18h30 et passe directement la parole à Mme Maystre. Elle nous rappelle que ce préavis fait suite au préavis 41-2013 qui a servi à déterminer où ces réfections devaient avoir lieu, et que les travaux du présent préavis devront être terminés avant mars 2018. Nous devons donc organiser ces chantiers dans les 2 ans à venir.

M. Sarda nous présente ensuite un PowerPoint qui nous montre l'étendue des travaux à effectuer.

Ceux-ci sont répartis à travers toute la commune en un total de 19 chantiers, selon le plan suivant :



Les devis pour les différents chantiers se composent comme suit :

Tronçon	Coordination avec un autre chantier	Année de réalisation	Montants
Avenue du 24-Janvier	Collecteur	2017	430'000.-
Avenue du Censuy Ouest		2016	155'000.-
Avenue du Censuy Est		2016	75'000.-
Chemin de Jouxkens	Trottoir	2016	100'000.-
Rue du Caudray - Silo		2015	75'000.-
Rue du Lac		2017	330'000.-
Rue du Simplon	Trottoir CEOL	2016	200'000.-
Avenue de Florissant	CAD	2017	472'000.-
Avenue de Longemalle	SIE 50Kv	2017	180'000.-
Avenue de Préfaully		2015	108'000.-
Avenue des Paudex	Collecteur Paudex-Bruyère	2017	360'000.-
Place de la Gare - 1 <sup>er</sup> Août	Tram	2017	566'000.-
Rue de l'Industrie		2016	65'000.-
Rue du Bugnon			543'000.-
Purges locales (5%)			182'000.-
Divers et imprévus (5%)			182'000.-
Marquages routiers			235'000.-
Total HT			4'258'000.-
TVA 8%			340'640
<b>Total TTC</b>			<b>4'598'640</b>

Montant arrondi à 4'600'000.-

**Est-ce que les travaux seront mis au concours ? Qui pourra postuler ? Selon quels critères les entreprises seront-elles sélectionnées ?**

*Nous allons sélectionner quelques entreprises capables de faire ces travaux et leur envoyer une invitation à postuler. Nous allons limiter à 3-4 entreprises par secteur de travaux pour qu'ils puissent travailler en parallèle. Seuls les chantiers avec un coût en dessus de 500'000.- CHF doivent faire l'objet d'un appel d'offres publiques.*

**Quelles garanties demandons-nous ?**

*Normalement c'est 2 ans, mais nous allons demander 5 ans. Une surface de route tient normalement entre 10 et 15 ans*

**Quelle amélioration pouvons-nous espérer ?**

*Le gain au niveau phonique sera de 5 à 9 dB*

**Qu'est-ce que c'est les « Purges Locales » ?**

*Une purge est le fait de devoir creuser en profondeur sur une certaine surface, à cause de nids de poule notamment, ou des défauts de collage; contre le fait de poser une nouvelle couche de surface qui se fait dans les cas normaux.*

**Il y a deux routes cantonales dans le préavis. Pourquoi la commune doit-elle payer pour ces routes ?**

*Ces routes se trouvent en localité, mais nous allons toucher une subvention spéciale de CHF 70'000.- pour leur réfection. Il est à remarquer que la date pour la Rue du Bugnon ne figure pas dans ce préavis, car nous attendons les travaux de mise en séparatif des eaux claires et eaux usées pour la refaire.*

**Quelles sont les sanctions juridiques auxquelles on s'expose si on ne finit pas les chantiers à temps ?**

*Les riverains qui n'ont pas eu leur route refaite à temps pourraient déposer plainte contre la commune*

*A noter que dans les zones 30km/h, il n'y a pas besoin de poser de couche phonique, car le bruit des pneus est moins fort que celui des moteurs.*

**Délibérations :**

*Après discussion, la commission émet le vœu suivant : Ne pas baser uniquement le choix des entreprises sur le critère du prix, mais aussi prendre en considération les entreprises rennaises ou régionales, de veiller qu'elles soient en ordre au niveau des assurances sociales et de surveiller que ces entreprises ne sous-traitent pas et ne pratiquent pas du travail au noir.*

*La commission accepte le préavis à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Juste d'abord remercier la Commission pour le travail approfondi et l'excellent rapport qui ont été faits et m'exprimer aussi sur le vœu qui a été posé. Bien sûr, nous allons dans ce sens, toutefois dans la limite des marchés publics qui nous est imposée. Nous avons eu l'occasion d'en parler. Et à ce titre, j'aimerais rappeler que la question des assurances sociales est un critère éliminatoire. Si les assurances sociales ne sont pas payées, si une entreprise n'est pas en règle, c'est un argument pour éliminer une offre. Et puis dire aussi que nous ne souhaitons pas non plus de sous-traitance, nous ne pouvons pas l'empêcher, mais dans les critères que nous imposons, il est dit que si sous-traitance il y a, celle-ci doit être annoncée au moment du dépôt de l'offre et surtout que l'entreprise a les mêmes conditions salariales et sociales que l'entreprise adjudicatrice. Il faut toutefois dire que dans ces domaines-là, cela arrive rarement car seul un certain nombre d'entreprises en Suisse romande sont aptes à faire ce travail et elles ne se sous-traitent, en général, par parmi.*

*Juste pour rassurer, oui, nous tenons compte de tout cela, mais nous cherchons vraiment à être le plus conforme au marché public en fonction des seuils qui nous sont donnés.*

*La question du marché noir encore; ce n'est pas de notre ressort, c'est du domaine du Canton et du contrôle des chantiers qui est effectué par le Canton. Celui-ci se fait au gré des moyens que le Canton a pour le faire.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Richard Neal de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 74-2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

***ALLOUE*** *à la Municipalité le financement nécessaire, sous forme d'un crédit cadre pour les années 2015 à 2018, pour les travaux de réfection du revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) d'un montant de CHF 4'600'000.- TTC, avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées pour un montant de CHF 622'000.-.*

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3820. 5010.134 "Mesures d'assainissement phonique".*

*Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.*

—

<b>C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.</b>
--

M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

### **13. Rapport de commission - Préavis N° 75-2015 – Remplacement des hosts des deux centres de calcul et augmentation de l'espace disque (Projet H20-ESX)**

M. le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La commission s'est réunie le jeudi 7 juillet 2015 à 19 heures au Service informatique. Elle était composée de Mmes et MM. Florian Gruber, Jean-François Jeanrichard, Yolane Menoud, Stéphane Montabert, Brigitte Rohr, Reza Safaï, Vito Vita et Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice.*

*La Municipalité était représentée par M. Olivier Golaz, Municipal, accompagné par M. Olivier Fontanellaz, Chef de service.*

### **Introduction**

*Monsieur Golaz souligne que c'est la première fois qu'un achat de matériel informatique ne se fait pas par le budget de fonctionnement, mais par préavis. Cet achat s'inscrit dans « projet H20 » (orientations stratégiques à l'horizon 2020 adoptées par la Municipalité). Dans ce cadre stratégique, d'autres préavis seront déposés, concernant la téléphonie, le remplacement des applications de gestion (surtout pour « finances » et « ressources humaines » et accueil des enfants).*

*Monsieur Fontanellaz explique que dans le préavis 75, il s'agit de remplacer cinq hosts sur lesquels tournent toutes les machines virtuelles par 4 nouvelles machines plus performantes (plus rapides et moins gourmandes en énergie).*

*Il rappelle que lors de la création du 2<sup>ème</sup> centre de calcul en 2012, il n'y avait que 72 machines virtuelles, alors qu'il y en a 230 actuellement. Avec ce système, les postes de travail n'ont plus besoin de PC, il suffit d'un clavier, d'un écran et d'une connexion au réseau. Les utilisateurs peuvent travailler de n'importe quel poste. Le travail peut également se faire à la maison, via un « tunnel sécurisé » et cela permet la cyberadministration.*

### **Discussion**

*Dans la discussion, les points suivants ont été soulevés :*

1. *Certains commissaires auraient préféré un préavis avec des indications plus « techniques ». Ils auraient aimé plus d'explications sur le fonctionnement de l'informatique dans notre commune.*

*Réponse : Il est difficile d'évaluer quel niveau de détail intéresse le Conseil. M. Fontanellaz nous a envoyé un schéma (voir annexe)*

2. *Pourquoi l'appel d'offres n'a-t-il pas cherché d'autres fournisseurs ?*

*Réponse : Lors de l'appel d'offres, on a le droit de choisir une marque. Changer de marque n'est pas rentable. Il a été décidé de rester avec HP, et c'est au niveau de l'installation qu'on a demandé des offres.*

3. *La numérisation systématique des documents va entraîner des problèmes de stockage. Ne peut-on pas développer des synergies avec d'autres administrations (archives cantonales, p.ex.)*

*Réponse : La question du stockage des documents est différente pour chaque service. Ce type de collaboration n'est pas encore à l'ordre du jour...*

4. *Pourquoi n'utilise-t-on pas le système de cloud ?*

*Réponse : Louer un espace de stockage à l'extérieur est une solution que le Service a envisagée, mais la Municipalité n'est pas entrée dans cette démarche. Ce n'est pas moins cher et certains domaines ne s'y prêtent pas.*

5. *Que devient le vieux matériel ?*

*Réponse : La Commune travaille avec le programme RESTART à Lausanne.*

### Décision

*La Municipalité et le Service informatique ayant répondu à toutes les questions de la commission, celle-ci délibère seule. Tous les commissaires soutiennent le développement de l'informatique dans la commune. Cependant, certains commissaires regrettent qu'on ait renoncé à mettre les différents fournisseurs en concurrence.*

*Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis par 6 oui et 2 oppositions.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 75-2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,*

*Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ALLOUE** à cet effet, à la Municipalité pour lui permettre la mise en place de sa vision stratégique en matière informatique, un crédit de CHF 250'000.- TTC pour financer le remplacement des hosts des deux centres de calcul ainsi que l'augmentation de la place disque.

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 6900.5060.348 - Remplacement des hosts des deux centres de calcul et augmentation de la place disque.*

*Elle sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.*

C'EST À LA MAJORITE (6 REFUS ET 2 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

**14. Rapport de commission – Préavis N° 76-2015 – Ilot de la Savonnerie – Démolition des bâtiments communaux sis à la rue de l'Avenir 5 et 7 – Aménagements provisoires et lancement d'un concours**

M. le Président prie M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur de la commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Alberto Mocchi**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La commission ad hoc chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie mardi 18 août 2015 au Centre technique communal. Étaient présent-e-s Mesdames Carole De Col, Conchita Neet-Sarqueda, Patricia Zurcher Maquignaz et Verena Berseth, ainsi que Messieurs Antoine Bianchi, Jean-Daniel Roulier, Reza Safaï et Alberto Mocchi, Président rapporteur.*

*Les autorités communales étaient quant à elles représentées par Mesdames Marianne Huguenin, Syndique, et Tinetta Maystre, Municipale, Messieurs Jean-Marc Dupuis et Jean-François Clément, Municipaux, ainsi que par Messieurs Alain Lombardet, chef du service Bâtiments-Domains, et Martin Hofstetter, chef du service de l'Urbanisme.*

*Outre le préavis, les commissaires avaient reçu à leur domicile, en date du 7 août 2015, une copie des diagnostics « amiante » avant travaux, du rapport d'expertise et de l'évaluation de l'état des structures porteuses ainsi que les évaluations de la valeur des immeubles.*

*En préambule, les représentants de la Municipalité ont rappelé les origines et les enjeux de ce préavis. Il s'agit d'une décision difficile, mais rendue nécessaire par l'état de vétusté avancée des bâtiments. Une éventuelle rénovation entraînerait des coûts trop élevés, qui grèveraient les loyers. La volonté de la Municipalité est de ne pas changer drastiquement la morphologie du quartier, et le concours d'architecture et la démarche participative qui seront lancés pour imaginer l'affectation future de cet espace en tiendront compte. Plus généralement, il s'agit*

*d'intégrer cet îlot dans la réflexion sur le développement et la mutation du centre-ville de Renens.*

*M. Clément a rappelé que les deux bâtiments étant complètement amortis, leur démolition ne générerait pas de charge supplémentaire pour la commune.*

*Suite à ces explications, plusieurs questions ont été posées par les commissaires :*

***Pourquoi avoir laissé les bâtiments se dégrader de la sorte sans intervenir ?***

*Il a toujours été question, pour ces bâtiments, d'une démolition à terme. Les années financières difficiles qu'a traversé dans le passé la commune ont par ailleurs retardé des travaux de réparation ou rénovation. Aujourd'hui, l'état des bâtiments est tel que la démolition rapide est la seule solution envisagée.*

***Pourquoi louer des logements à des étudiants si les immeubles sont jugés insalubres ?***

*Les baux signés avec l'Association pour le logement des Jeunes en Formation (ALJF) sont à très court terme, et peuvent être très facilement résiliés. L'objectif est également celui de ne pas laisser des logements vacants alors que certains appartements sont encore occupés.*

***Pourquoi démolir les bâtiments avant de ne savoir exactement comment sera réaffecté le terrain ?***

*L'état des bâtiments ne permet pas d'attendre encore avant leur démolition, qui doit intervenir le plus vite possible.*

***Qu'advient-il des deux locataires restants, ainsi que du local de « Rifondazione » ?***

*Chaque locataire a été reçu par le chef de l'office communal du logement, et des solutions ont pu être trouvées. Cela est plus compliqué pour les deux locataires restants, mais les démarches se poursuivent. Des propositions ont été faites à « Rifondazione » pour trouver un nouveau local, mais n'ont pas été jugées satisfaisantes par l'association, qui a renoncé à demander d'autres locaux.*

***Quel est le projet ou la vision de la Municipalité concernant les logements à venir sur l'ensemble des parcelles communales de l'îlot de la Savonnerie?"***

*C'est le concours d'architecture et la démarche participative qui dessineront le visage futur de ces parcelles. Il est donc trop tôt pour répondre, mais la Municipalité tient au maintien d'une certaine mixité. Cela se traduira par un mélange de logements à loyers abordables, subventionnés, PPE, etc.*

***Comment se dérouleront les opérations de désamiantage ?***

*Tout est mis en place dans ce type d'opérations pour éviter un éventuel danger pour la population. Un emballage étanche est ainsi prévu afin d'éviter que des poussières puissent s'échapper du chantier.*

***Pourquoi ne pas prévoir des potagers urbains à la place du square temporaire ?***

*Cela a été évoqué, mais écarté au vu des éventuels problèmes liés au caractère temporaire de l'affectation. La Municipalité n'est cependant pas opposée à cette solution.*

Après cet échange sous la forme de questions-réponses les représentants des autorités communales ont pris congé de la commission, qui a encore débattu du préavis avant de passer au vote.

Un amendement a été formulé pour le point 1 des conclusions, auquel est ajoutée la phrase suivante :

**« Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où les locataires seront relogés dans des conditions acceptables et à long terme ».**

Cet amendement a été soutenu par 6 voix favorables contre deux voix contraires.

La commission formule également le vœu suivant :

«Une partie au moins des parcelles est affectée provisoirement à des potagers urbains, avec utilisation prioritaire pour les anciens locataires ».

Les conclusions amendées sont acceptées par 5 avis favorables et 3 contraires.

Sans amendement, 4 commissaires soutiennent le préavis et 4 le rejettent.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je vous rappelle que ce préavis est important, il s'agit tout de même du centre de notre Ville. Ces maisons font partie de l'Histoire de Renens. Comme je l'ai déjà dit à la commission, je pense que ce préavis contient 2 sujets:

1. Démolition
2. Projet

C'est un préavis à l'envers du bon sens; en général, on présente un projet et ensuite on démolit.

Mais nulle trace de ce que j'ai dit dans le rapport du préavis. Ce rapport ne reflète pas vraiment la discussion, que nous avons eue. Il est vrai qu'à force de résumer, on est obligé d'élaguer.

Je déposerai donc un amendement plus tard.

- **M. Michele Scala, PSR**

Je me déclare: compatriote de la majorité des membres, ancien membre de l'association, président de la Colonia libera italiana de Lausanne et de l'AVIVO Renens. Tout cela pour vous dire que je connais bien ce milieu, comme je connais bien les besoins de la plupart de ces personnes qui sont en majorité âgées.

Pourquoi je voterais NON au préavis et je soutiens donc les amendements:

Depuis 40 ans cette association joue un rôle social important dans la vie de la cité, j'énumère :

- *accueil et conseil aux immigrés de toutes nationalités,*
- *accueil des femmes sans frontières et leurs paniers de légumes,*
- *permanence de Verena Berseth,*
- *permanence impôts,*
- *permanence Unia,*
- *lieu de rencontre de personnes venant de pays différents et d'échange d'informations, de sport, d'économie, de politique et d'interpartis (on y trouve un large éventail de partis de droite à gauche de cette honorable salle de Spectacles !)*

*Ce n'est pas un bar ou un café comme les autres : La consommation n'est pas obligatoire, très souvent, elle est offerte aux personnes qui n'ont pas les moyens ou ceux qui sont de passage. C'est le cas par exemple des personnes qui viennent aux permanences sociales.*

*Au fond c'est un lieu où se pratique :*

- *la solidarité entre cultures et entre générations,*
- *l'intégration et la participation active des personnes surtout âgées dans notre commune ou leurs quartiers dans une atmosphère de convivialité et de nonchalance, où le temps n'a pas d'heure,*
- *et surtout l'autogestion du local qui rend les personnes, surtout âgées, autonomes et indépendantes.*

*Finalement ce sont des anciens migrants qui s'occupent des nouveaux migrants. Formidable et exemplaire, dirait-on! Apparemment pas pour notre municipalité qui n'a rien à leur proposer de valable! Dommage !!*

*Dans cette ville, je n'aimerais pas me tromper, je ne connais pas de lieu semblable. Certes il y a des cafés, des restaurants ethniques, mais ce n'est pas pareil ! Je suis même étonné de voir que dans une ville, comme Renens, de 20'000 habitants et plus, qu'il n'y a pas un lieu ou un endroit ou local socioculturel, sorte de Maison de Quartier comme on en trouve à Lausanne ! Le seul, qui est de plus géré par des bénévoles, on le ferme sans aucune alternative! On leur a proposé, je crois, en attendant un nouveau plan de quartier, la Colonia Libera Italiana à la rue du Temple. Mais la vocation de la Colonia libera n'est pas du tout celle de Rifondazione, car cette dernière n'a d'italien et de gauche extrême que le nom ! Depuis longtemps ce n'est plus le cas ! A la Colonia on joue aux cartes, on regarde les matchs et on soutient l'équipe de foot, il y a peu d'échanges, sauf le sport. On parle très peu d'actualités et encore moins de politique. Je suis bien placé pour en parler, car je connais bien les deux lieux et les deux associations ! Les personnes qui le fréquentent sont tous ou près que des Italiens et très peu de migrants d'autres nationalités ! Puis la localisation : la Colonia est bien plus décentrée par rapport à la rue de l'Avenir ! Je crois savoir qu'on leur a proposé aussi le Lapin Bleu, 2 heures par jour, à partager avec les cours de français de Franc Parler ou albanais, mais, j'imagine, sans boissons et sans discussion ou bavardage pour ne pas déranger les autres ou les cours! On leur a dit également d'attendre le nouveau bâtiment qui sortira de terre si tu vas bien, dans 3 ou 4 ans. Et pendant tout ce temps, que feront-ils ? Ils iront, j'imagine, comme tous les autres squatter l'entrée de la Migros ou de la Coop en hiver, et les bancs publics de la place du marché en été ! C'est ça que nous voulons? C'est ainsi qu'on s'occupe des aînés ? Possible qu'il n'y a pas d'autres locaux au centre-ville pour y créer un lieu d'accueil, de partage et d'échange à leur confier peut-être avec un mandat plus large? Merci*

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*J'en reviendrai à l'article 91 de notre Règlement du Conseil communal et je demanderai l'appel nominal.*

M. le Président se fait confirmer par M. Gérard Duperrex que la demande de la votation à l'appel nominal est bien pour le vote sur les conclusions qui seront lues ultérieurement. M. Gérard Duperrex confirme.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Chers Collègues,*

*J'ai deux remarques à faire à propos de ce préavis et au vu de cette discussion je pense que je vais proposer un amendement.*

*La première remarque c'est le choix opéré par la Municipalité de ne pas faire construire des logements communaux sur une parcelle qui lui appartient est décevant. Je rappelle que j'avais déposé un postulat en 2011 dans ce sens et que si on utilise ce terrain pour autre chose que pour des logements communaux, nous n'aurons plus d'autres terrains à dédier à ce type de logement. C'est la première remarque que je fais, mais là, je ne peux pas proposer d'amendement parce que ce n'est pas l'objet du préavis, puisque l'objet du préavis c'est de donner de l'argent pour faire un projet.*

*Pour dire la même chose que Mme Verena Berseth, ce préavis prévoit deux démarches qui sont envisagées en sens inverse, à rebours du bon sens, à mon goût. A mon avis, il faudrait d'abord faire le concours d'architecture, en demandant, si c'est possible, d'utiliser ces bâtiments qui, comme le dit la Municipalité, "font partie des bâtiments typiques du centre de Renens". Effectivement, si ce sont des bâtiments typiques, que l'on regrette de devoir démolir, peut-être que nous pourrions demander aux architectes d'étudier si ces bâtiments doivent être supprimés ou réhabilités. Démolir les bâtiments avant de lancer le concours d'architecture, c'est signifier aux architectes que ce type de bâtiment ne nous intéresse pas. En attendant, nous devons pouvoir les laisser aux usages provisoires tels que les contrats de confiance. C'est pour cela que je propose, par voie d'amendement, de scinder le préavis en deux et que nous votions aujourd'hui le crédit pour le concours d'architecture et donc je propose la suppression du point N° 1 des conclusions.*

M. le Président demande à Mme Verena Berseth de venir déposer ses amendements.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Je pensais revenir après l'amendement officiel de la Commission. Mon amendement est le suivant, la démolition des deux bâtiments Avenir 5-7 pourra être effectué qu'une fois qu'un*

*projet global d'affectation de la parcelle communale sera présenté et accepté par le Conseil communal.*

*J'en ai un deuxième, parce qu'aujourd'hui même un expert, M. Iselin, architecte à l'EPLR, qui a été appelé par les jeunes qui habitent les maisons, est venu faire une visite dans les immeubles.*

*Ses conclusions rapides et orales sont les suivantes:*

- *Il n'y a pas d'amiante dans les crépis, mais il reconnaît qu'il y en a dans les plaques d'Eternit des tableaux électriques et dans les plaques qui protègent les murs derrière les chauffages à gaz.*
- *La vérule se traite et cela a été fait dans de nombreux immeubles à Lausanne.*
- *Les caves peuvent être assainies.*
- *Les structures sont solides.*
- *Les rapports ont été faits par une société privée et doivent en principe être vus par le service Santé au travail du CHUV.*

*Je vous cite encore le chapitre 4 du rapport "amiante" que la Municipalité a demandé à une société privée "Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée."*

*Donc mon amendement est le suivant:*

*"Avant le début des travaux de démolitions, une nouvelle expertise de dangerosité des deux immeubles doit être faite".*

Des bruits depuis la tribune se font entendre, M. le Président demande le silence. Puis rappelle les quatre amendements déposés.

Amendement N° 1: Adjonction au point N° 1 des conclusions de la phrase suivante *"Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où les locataires seront relogés dans des conditions acceptables et à long terme."*

Amendement N° 2: Adjonctions au point N° 1 des conclusions de la phrase suivante *"Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où un projet global d'affectation de la parcelle communale sera présenté et accepté par le Conseil communal"*

Amendement N° 3: Adjonction au point N° 1 des conclusions de la phrase suivante *"Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où une nouvelle expertise de la dangerosité des deux immeubles sera effectuée."*

Amendement N° 4: *"Suppression du point N° 1 des conclusions"*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Au vu des amendements qui ont été déposés et qui n'ont pas pu être discutés dans les groupes, je demande une suspension de séance afin que les groupes puissent discuter de ces amendements.*

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Je vous proposerai de renvoyer la décision au prochain Conseil afin que les groupes, et peut-être la Commission, puissent se déterminer à nouveau.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Nous proposons de laisser le débat se faire, y compris au niveau du Conseil et de la Municipalité, et que s'il y a interruption de séance, que celle-ci ait lieu avant les votes afin que les groupes puissent se prononcer, en ayant entendu l'ensemble du débat.*

*Nous verrons après l'interruption de séance, mais il est vrai qu'il y a un article qui vous permet de repousser le débat. Pour notre part, nous préférerions qu'il aille au bout aujourd'hui si c'est possible. Mais vous avez effectivement un article du Conseil qui vous permet ce renvoi si vous le souhaitez, mais peut-être que l'on peut en tout cas entrer dans le débat à priori. Telle est la position de la Municipalité.*

M. le Président annonce une suspension de séance.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Ce n'est pas ce que j'ai proposé M. le Président, mais vous êtes libre et vous pouvez faire voter. Nous proposons de faire le débat avant la suspension de séance.*

- **M. le Président**

*M. Alberto Mocchi, vous aviez proposé une suspension de séance avant de faire le débat, afin que les groupes puissent en discuter?*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Je maintiens ma proposition.*

M. le Président annonce une suspension de séance de 5 minutes.

### Reprise de la séance

M. le Président annonce qu'avant de passer à la proposition de M. Daniel Rohrbach, il souhaiterait qu'il y ait un débat de fond sur ce sujet et ouvre, à nouveau la discussion, tout en s'assurant qu'il n'y aura pas d'autre dépôt de proposition d'amendement.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Le groupe Les Verts ne peut pas imaginer, ni même cautionner, que des personnes vivent dans des appartements insalubres, dangereux. Nous soutiendrons donc l'amendement par rapport aux locataires. Bien entendu, que l'association est pour nous très importante, que cette association doit perdurer, doit vivre, doit trouver un endroit qui soit correct pour elle et qu'elle puisse continuer ses activités telles qu'elle les a connues jusqu'à maintenant, mais nous ne pouvons vraiment pas cautionner que des personnes vivent dans des logements insalubres. Merci.*

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

*La discussion au sein du groupe socialiste a été très courte, nous sommes un peu pris comme cela dans le moment, mais une ligne générale se dessine. Celle-ci est similaire à celle du groupe Les Verts en incluant aussi des préoccupations par rapport à Rifondazione bien évidemment. Dans la même idée, nous ne pouvons pas cautionner non plus si ces bâtiments sont réellement insalubres. Si effectivement on ne peut pas maintenir des gens de ces bâtiments, il faudra intervenir.*

*Donc nous avons la même ligne que Les Verts en y incluant aussi l'association Rifondazione dans la réflexion. Merci.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*On dit "insalubre", alors qu'il y a un office neutre dans le Canton qui peut nous dire si vraiment ces bâtiments sont insalubres. Parce que j'aime mieux vous dire que s'ils avaient appris qu'ils étaient insalubres, ils auraient déjà mis les scellés depuis bien longtemps. Ils n'auraient pas permis, encore pendant cinq ans, six ans, de louer ces locaux. Dans tous les rapports qui ont été faits, c'est indiqué que c'est vieux, qu'il y a quelque chose à faire, mais à nulle part il est mentionné que c'est "insalubre". J'ai lu tous les rapports, donc si vous vous fiez aux entreprises privées qui ont fait ces rapports, peut-être qu'ils ont des intérêts financiers, je n'en sais rien, mais j'estime que nous devons engager une entreprise neutre, qui n'a pas d'intérêts de construction sur ce terrain, qui n'a pas d'intérêts financiers, pour nous faire une réelle expertise. C'est pour cela que j'approuve l'amendement de Mme Suzanne Sisto-Zoller.*

Des manifestations se font à nouveau entendre depuis la tribune, de ce fait, M. le Président fait lecture de l'article N° 126, al. 1 du Règlement du Conseil.

*"Tout signe d'approbation ou d'improbation est interdit aux personnes qui occupent la tribune mentionnée à l'article précédent."*

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Ces appartements n'ont pas été entretenus et ils sont en piètre état, tout le monde le sait. Mais c'était tout-à-fait acceptable pour tout le monde pendant des années et des années. Ce n'est pas depuis trois jours qu'ils sont dans un piètre état. Je connais des familles qui y ont habité pendant des années, elles demandaient de temps en temps des travaux, qu'elles ont eues, qu'elles n'ont pas eues, des petites améliorations qu'elles ont eues, qu'elles n'ont pas eues.*

*Alors, je ne conteste pas que ces appartements ne vont plus comme ils sont maintenant, mais il n'y a aucune d'urgence. Je demande que d'abord nous décidions de ce que nous allons faire sur ce terrain et ensuite nous arrachons ce qu'il y a dessus. Tout en sachant que nous pouvons demander aux gens qui participent au concours d'intégrer ces bâtiments, parce que l'on voit souvent un vieil immeuble qui est intégré dans une rénovation, je ne suis pas architecte.*

*Mais en fait, dans mon idée, c'est que nous n'ayons pas forcément la même chose que le bâtiment qui est devant ou la même chose que le bâtiment de la Coop, nous aimerions avoir quelque chose de différent. Et en attendant, je ne pense pas qu'il y ait urgence, que tout d'un coup les gens vont tomber malades, alors qu'ils ont habité pendant douze ans avec des enfants là-dedans, que du jour au lendemain, ils vont tomber malades parce qu'il y a un projet qu'il faut faire passer urgemment.*

*Donc je me tiens à ma position.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Je partage les points de vue qui ont été exprimés avant moi par les autres groupes politiques. A l'intérieur de l'UDC Renens, nous avons discuté de ce préavis et de ses propositions, il ne nous semble pas, effectivement, que nous soyons dans une situation d'urgence. Il ne nous semble pas non plus qu'il y ait quoi que cela de prévu pour le remplacer dans l'immédiat, donc nous sommes pour garder les choses en l'état en attendant que les locataires aient trouvé, grâce à la Commune, une nouvelle situation et nous soutiendrons donc les amendements qui ont été prévus ce soir si nous allons jusqu'au vote. Et si les amendements sont refusés, nous rejeterons ce projet.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Je suis quelque peu surprise par les propos de certains de mes collègues puisque, si ma mémoire est bonne, nous sommes plusieurs à être en politique et au sein de ce Conseil communal, depuis très très longtemps, et je me souviens qu'il y a quelques années vous vous étiez battus pour un assainissement des locaux communaux parce qu'il y avait de l'amiante et que c'était extrêmement dangereux pour la santé. Je suis surprise de ce revirement ce soir.*

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*La position du PLR rejoindra celles du parti socialiste et des Verts en rajoutant que le PLR ne peut qu'encourager ce préavis qui permettra d'offrir aux habitants de Renens plus de logements et d'y voir une vie sociale et culturelle plus importante s'y implanter.*

*Le changement n'est jamais facile, mais la démolition de ces bâtiments n'est pas une surprise. Il y a 33 ans, dans le préavis N° 19-1982 il est déjà stipulé qu'ils étaient voués à la démolition. Il est important de souligner que même dans le cas où la Municipalité résilierait les baux, sans démolir les bâtiments, celle-ci ne pourrait pas garantir la sécurité d'éventuels squatteurs.*

*Après quatre études sur ces bâtiments qui indiquent leur état d'insalubrité, mэрule, amiante, fissures, il est nécessaire et sécuritaire de démolir, et une cinquième étude ne ferait que confirmer les quatre précédentes.*

*C'est pour ces raisons que le PLR refusera les amendements.*

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

*Mme Elodie Golaz Grilli a, à quelque part, déjà répondu à ce que je voulais demander à la Municipalité. En effet, étant donné que nous devons avoir un débat de fond et que la discussion tourne principalement sur la salubrité de ces bâtiments, j'aurais voulu, qu'idéalement la Municipalité intervienne et précise le niveau d'insalubrité et si réellement cela pose un problème ou non; mais vous l'avez fait avant Mme Golaz Grilli.*

*Personnellement à la lecture du préavis, j'avais l'impression que c'était relativement clair. Ce soir, peut-être, certains doutent encore de ces expertises. Est-ce qu'il y a une information que je ne connais pas et qui n'est pas arrivée jusqu'à moi et qui pourrait me faire douter? Pour le moment, si je suis l'avis des experts, qui me semble être le seul avis documenté, j'ai tendance à croire qu'il faut, effectivement, démolir ces bâtiments.*

*Mais si une information ne m'est pas parvenue, ce serait gentil de me la donner maintenant. Merci.*

- **M. Alberto Mocchi, Président de la Commission**

*Je voulais juste encore une fois répéter, ce qui est vraiment essentiel, c'est que personne ne se retrouve à la rue ou logé dans des conditions qui ne seraient pas acceptables. C'est pour cela que je vous invite à soutenir l'amendement qui est celui de la Commission, que je vous relis "Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où les locataires seront relogés dans des conditions acceptables et à long terme". Ce n'est que dans ces conditions-là, à mon sens, que nous pouvons accepter la démolition, mais le préavis avec l'amendement le prévoit justement. Merci.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Effectivement, beaucoup d'émotions, beaucoup, peut-être, de mécompréhension. L'information en elle-même, nous l'avons déjà donnée depuis deux ans. Cela fait déjà deux ans que nous avons informé de l'état très préoccupant de ces bâtiments et nous avons aussi convoqué et informé les locataires de l'Avenir 5 et 7. Nous avons eu des séances avec eux, nous avons fait des efforts de relogement autant pour les huit locataires qui étaient à l'Avenir 7 que pour les deux qui étaient à l'Avenir 5. L'association Franc-Parler a aussi été relogée à grande satisfaction et en ce qui concerne Rifondazione, dont nous ne sous-estimons ni ne nions les activités, je laisserai Mme la Syndique y répondre, car elle était avec moi lorsque nous sommes allés trouver les habitants du quartier et l'association. Ceci en préambule.*

*Maintenant au niveau des baux, ceux-ci ont effectivement été résiliés. Suite à la discussion que nous avons eue il y a deux ans déjà, lorsque décision a été prise que nous ne pouvions plus garder des locataires dans ces bâtiments, les baux ont été résiliés et le processus d'aide au relogement a été engagé. Il s'est très bien déroulé jusqu'à présent et nous avons encore, effectivement, deux locataires pour lesquels nous sommes à bout touchant de trouver une solution. Mais encore une fois, évidemment que nous allons faire des efforts de relogement, mais l'état des bâtiments est ce qu'il y a de plus important. Nous ne pouvons pas, et le Conseil communal, je crois, ne peut pas non plus prendre le risque d'avoir un accident dans ces bâtiments.*

*Effectivement, des rapports il y en a eu et il y en a eu beaucoup, nous vous les avons mis à disposition, vous pouviez venir les consulter au CTC, nous les avons envoyés à la Commission, ils contenaient beaucoup d'éléments. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas depuis trois jours, mais depuis trois ans que ce processus est là, et ce qu'il ressort de ces rapports c'est que ces bâtiments sont vraiment gorgés d'eau, comme si nous avions un carton trempé qui s'effrite petit à petit. Au niveau de l'amiante, c'est vrai qu'il y a des rapports "amiante", mais chaque fois qu'il y a des transformations ou démolitions, c'est la loi, nous devons faire des rapports "amiante". Donc de toute façon, l'amiante, nous n'avons pas été surpris vu les bâtiments, nous en avons trouvé, ce qui donne la méthode, et cela est décrit dans le préavis, qui sera utilisée pour démolir: un emballage complet et une démolition pratiquement pierre à pierre pour ne pas prendre de risque.*

*Parallèlement à ces rapports sur l'état, nous nous sommes aussi posé la question en Municipalité de la rénovation. Parce que c'est vrai, ce sont des bâtiments qui datent du début du siècle qui sont au Centre de Renens, nous avons bien compris l'émotivité qui tourne là autour et nous avons des études qui ont été faites par deux bureaux. Si nous devons rénover ces bâtiments pour les remettre en l'état, les loyers des appartements tels qu'ils sont maintenant, avec les surfaces qu'ils ont, se monteraient entre CHF 1'800.- et CHF 2'000.- par mois. C'était donc clairement non acceptable de poursuivre dans cette voie.*

*L'état de ces bâtiments est très préoccupant, la Commission de salubrité a été mentionné ce soir, Mme Tinetta Maystre peut en parler c'est de la compétence communale et c'est dans son dicastère que cela se passe.*

*Voilà, pour l'état de lieux. Mais encore une fois, autant le service du logement que le service du bâtiment travaillent afin de trouver des solutions de relogement mais par rapport à ces bâtiments malheureusement je crois que le sort en est jeté et cela nous le savons depuis des années.*

*Nous avons aussi voulu que cela ne soit pas une fin, mais un point de départ, c'est pour cela que l'urgence, encore une fois, et je crois que vous l'avez bien compris, c'est l'état du bâtiment, mais nous voulions quand même continuer à valoriser le centre-ville de Renens et c'est pour cela que, parallèlement, nous voulons lancer un concours avec une démarche participative. Ce projet sera fait avec les habitants, avec le Conseil communal, pour faire un beau centre-ville. Je vous trahis des secrets municipaux, nous n'avons pas non plus tellement envie d'avoir des toits plats supplémentaires, mais des constructions de qualité. Entre la démarche participative et les concours, cela le déterminera, mais l'idée ce n'est pas de mettre des toits plats partout.*

*Voilà un peu la synthèse de tout cela. La Municipalité comprend et partage l'émotion autour de ce dossier, mais je crois qu'il faut aussi regarder vers l'avenir et qu'à l'Avenir nous pouvons aussi faire un magnifique projet au niveau de centre-Ville.*

*Voilà ce que je voulais dire au niveau des bâtiments. S'agissant de Rifondazione, je laisse la parole à Mme la Syndique.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je vais évoquer le relogement des associations. Mais je vais peut-être, au nom de la Municipalité, appuyer les propos de M. Jean-Marc Dupuis. C'est assez fascinant, cela arrive rarement dans notre Conseil, que nous ayons, au fond, une Municipalité qui est dans son ensemble (je parle peut-être un peu moins pour notre nouveau collègue qui est là depuis deux mois) convaincue de la nécessité de démolir ces bâtiments d'une part, maintenant, sans tarder et de démarrer avec un nouveau projet global, et un Conseil communal qui est très partagé. Il y a beaucoup d'émotion et je crois que nous l'avons tous vécu dans nos groupes respectifs.*

*C'est vrai que nous avons, c'est des fois la difficulté, un Exécutif qui discute les sujets avant, qui essaie ensuite de les partager avec le législatif, mais n'y arrive pas toujours, et le Législatif voit ainsi arriver des projets plus ficelés. Vous avez raison, Mmes Berseth et Sisto-Zoller, au fond, quelque part, nous sommes "à l'envers". Nous prenons acte de cela : nous aurions dû entamer la démarche de rénovation, de réflexion sur ce que nous voulons faire de ce Centre avant de devoir arriver à la démolition. Nous avons hérité de bâtiments achetés, comme l'a dit Mme Golaz Grilli, en 1984 dans un état déjà entamé, car ils datent du début du siècle et étaient censés être démolis. Il y avait à l'époque une vision d'un centre de Renens allant évoluer très rapidement, ils pensaient même à l'époque qu'une partie de la rue Neuve allait être démolie et, en fonction de cela, ces bâtiments n'ont jamais, depuis 1984, bénéficié d'un entretien normal. Ces projets des années 80, pour aller plus vite dans le centre de Renens, n'ont pas abouti, heureusement. Il s'est trouvé qu'après, nous avons entrepris la question de la place du Marché et qu'il y a eu d'autres plans de quartier dans la ville : Entrepôts, lié au gymnase, le quartier de la Gare, lié à la rénovation de la gare, et Malley; ceci fait que la question de la démarche urbanistique pour ce centre de la Savonnerie n'a pas été empoignée*

*en temps voulu. Peut-être aussi, parce que comme vous, nous aimions ces petites maisons, nous nous disions qu'elles étaient typiques du centre de Renens et les questions "est-ce que nous les rénovons?", "est-ce que nous les gardons comme telles et nous faisons des choses autour dans cet îlot de la Savonnerie?" ou "est-ce que nous les démolissons?" ont été des questions difficiles à trancher.*

*Nous avons donc beaucoup discuté en Municipalité, nous avons demandé des rapports. En 2009, un rapport mentionnait déjà que ces bâtiments étaient insalubres et en mauvais état. Mais, comme vous, nous avons pensé "OK ils ne sont pas géniaux, mais ce sont des bas loyers, il y a des personnes âgées qui les habitent, nous les laissons dedans, cela tiendra encore quelques années, nous faisons des réparations minimales, cela tiendra.". En 2013, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait agir et le rapport que nous avons demandé nous a convaincus du potentiel autour de ces bâtiments et donc de l'avantage de leur destruction. Nous pourrions construire, nous l'avons dit entre 8000 et 11000 m<sup>2</sup>, cela veut dire que même en mettant 1000 m<sup>2</sup> de surfaces associatives ou culturelles, en mettant également des surfaces commerciales, il resterait environ 7000 m<sup>2</sup> donc environ 70 logements à 100m<sup>2</sup> et nous nous sommes dit que cela en valait la peine.*

*Comme vous, et je le dis clairement à Mme Haas-Torriani, nous aimerions un concours afin d'avoir un projet de qualité. Nous n'aimerions pas une grande barre d'immeuble, nous avons prévu des projets diversifiés et je partage l'enjeu est de garder la typologie typique du centre. Nous allons évidemment garder le sol. Quant à la question de construire nous-mêmes, nous avons dit qu'à priori pas, mais cela viendra par la suite. Vous savez un projet de logements comme celui de La Croisée, qui est un gros projet, c'est un projet à 100 millions... il faut pouvoir les sortir. Tandis qu'un projet où nous trouvons des coopératives et des partenaires, en gardant le sol pour lequel nous touchons un loyer, mais les logements sont construits par des partenaires qui peuvent emprunter et ce n'est pas nous qui devons le faire. Il y aura des logements à loyers bas également. Ils nous seront probablement imposés, par la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR), de redonner dans ce quartier des logements à loyers contrôlés subventionnés, au minimum en tout cas, du même ordre qu'actuellement.*

*Ce débat, nous l'avons lancé il y a deux ans, en résiliant les baux et je suis frappée que bien que nous ayons informé largement le Conseil et que nous ayons informé les locataires, qu'il n'y a pas eu de motion, de postulat nous disant qu'il faudrait faire autrement, qu'il faudrait à tout prix rénover. Nous avons, au fond, pensé que le deuil était fait. Nous nous sommes visiblement trompés, nous entendons les émotions. Nous aimerions dire quand même que nous avons relogés, ou qu'ils se sont relogés, neuf sur onze des locataires et que nous sommes à bout touchant afin de reloger les deux restants. Nous ne démolirons pas sans avoir relogé les deux locataires restants, cela je peux m'engager au nom de la Municipalité, cela veut dire que nous nous débrouillerons pour trouver des situations de relogement.*

*S'agissant de l'association Rifondazione, c'est vrai que c'est plus complexe. Rifondazione est une association historique qui a amené beaucoup. C'était toute l'immigration italienne au centre de Renens, elle a amené beaucoup historiquement. Les projets qu'elle a fait éclore sont ailleurs aussi maintenant: Elle a aidé à faire éclore Franc-Parler que nous avons pu reloger. Franc-Parler, c'est plus de 50 bénévoles et 170 personnes qui suivent des cours, à qui nous avons proposé une solution dans l'ancienne garderie Les Lapins Bleus. Toutefois l'association n'est pas seule, elle s'est engagée à partager ce local les après-midi ou les journées non*

*occupées par l'association. Nous avons, vous le savez, dans le projet de la place du Marché, relogé l'AVIVO, relogé l'association des Familles du Quart-Monde qui était active au centre, et nous avons également offert un local à Femmes Solidaires Sans Frontières, mais ces trois associations se partagent les locaux de la rue Neuve 4. Nous avons aidé aussi des associations comme Français en jeu, Lire et Ecrire qui logent aussi au centre de Renens, mais qui partagent des locaux. . Rifondazione, lorsque nous sommes allés les voir, ne voulait pas partager des locaux et il n'y a aucune association de Renens à qui nous pouvons offrir un local pour elle seule avec une utilisation partielle. Nous allons encore essayer de trouver une solution, mais, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas la garantir.*

*Au nom de la Municipalité, nous comprenons les émotions, nous comprenons les envies que cela puisse durer, mais nous sommes effectivement tous conscients que ces appartements ne sont plus sécurisés et c'est pour cela que nous avons résilié les baux. Ils sont aussi dangereux à terme pour les squatteurs, comme pour tous locataires, pas à cause de l'amiante, très clairement, mais à cause des infiltrations d'eau.*

*Nous sommes tous persuadés que ces bâtiments doivent imprégner l'esprit du concours, et dans la démarche participative que nous allons lancer pour le concours c'est cela qu'il faut mettre en avant. Respecter l'esprit de ces petites maisons du centre-ville, mais dans un projet moderne, dans un projet qui utilise l'entier de l'espace de façon intelligente.*

*Je ne peux que vous inciter, au nom de la Municipalité, à refuser ces amendements. Nous prenons l'engagement moral de reloger ces gens, mais si un des locataires devait dire que le logement que nous lui proposons n'est pas satisfaisant, il n'est pas acceptable qu'il puisse bloquer une démolition qui est nécessaire. Nous prenons l'engagement moral de les reloger.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Nous avons déjà passé beaucoup de temps, de débat sur ce point ce soir. Moi, je vois que cela tourne beaucoup autour du pot et nous manions différentes essences de langue de bois. J'aimerais une réponse très simple et très claire de la Municipalité "Est-ce que en l'état, les bâtiments existants sont un danger pour la vie, la santé, la sécurité de leurs locataires actuels?" et si la réponse est "non", alors dans ce cas-là, il n'y a pas d'urgence et si la réponse est "oui", comment se fait-il que cette décision qui porte sur la vie, la santé, la sécurité des gens soit prise par un Conseil communal dont ce n'est pas les attributions?*

**Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Ce n'est pas toujours noir ou blanc, ces appartements n'ont pas été en bon état jusqu'au 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet plus. Maintenant, je crois que vous l'avez bien compris, nous l'avons répété deux-trois fois, nous l'avons expliqué en Commission, nous avons déjà informé et les locataires et le Conseil communal. Très clairement, la Municipalité, respectivement le service des Bâtiments, ne peut plus garantir la sécurité des locataires. Donc "oui", M. Montabert, c'est comme cela.*

*Alors effectivement nous aurions pu, nous avons des lois cantonales, nous avons la Loi sur l'Aménagement du Territoire, il y a différentes lois, mais nous avons voulu partager, parce que nous savons que vous êtes attachés au centre de Renens. Nous savons aussi que nous voulions démarrer un concours, un projet. Il y a encore quelque chose que nous n'avons pas*

*dit par rapport à ce projet, celui-ci va s'imbriquer avec le remaniement dû au tram, puisque le trafic sera réaménagé et que nous aurons des places prévues comme place-dépose pour les chantiers liés au tram, donc au niveau du timing c'est le bon moment pour lancer le concours par rapport à cela. Maintenant, votre question très simple, j'ai mis un peu de temps, mais je crois que je vous ai répondu clairement.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Donc, leur vie, santé, sécurité est menacée par les bâtiments actuels?*

**Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Oui, et l'article 93, sauf erreur, de la LATC dit exactement cela.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Clairement, c'est vrai que là, la Commune est engagée par deux côtés. D'une part, en tant que propriétaire qui doit veiller à son bien, d'autre part en tant que responsable des questions de salubrité, ce n'est donc pas une antenne cantonale, c'est bien une compétence communale. Actuellement, comme il s'agit des mêmes personnes, nous n'avons pas engagé de commission de salubrité qui va jusque-là, mais nous avons les rapports donc, nous n'allons pas jouer à Janus et dire d'un côté oui et de l'autre côté non. Et quand même, la responsabilité du Conseil communal est là, parce que ce sont des montants qui sont de votre ressort et pas du nôtre. Aujourd'hui, la Municipalité dit que c'est nécessaire, or c'est vous qui pouvez nous donner ce crédit pour y arriver.*

*Je prendrai peut-être la parole aussi puisque nous avons vraiment travaillé longtemps, parce que c'est un dossier qui nous a beaucoup divisé, nous comprenons ces émotions, nous aimons aussi ces maisons, nous avons osé l'écrire dans ce préavis, même si quelque part cela peut se retourner à un moment contre nous, mais c'est une réalité. Nous aimons aussi ce centre et ses bâtiments et nous avons choisi des experts qui nous ont permis d'aller dans le sens que nous vous proposons parce que c'étaient des experts extrêmement sensibles sur ces questions.*

*Il se trouve qu'en l'occurrence le rapport déposé en 2013 a été demandé aux architectes qui ont rénové l'îlot Riponne-Tunnel, ce site a aussi été à un moment condamné et il a pu être sauvé par ces architectes. Nous leur avons demandé d'aller aussi loin et de la même façon et ils n'ont que pu nous confirmer que nous n'étions pas dans le même cas de figure que l'îlot Riponne-Tunnel, qu'il n'y avait pas de possibilité de rénover ces bâtiments de façon raisonnable et cohérente par rapport à la politique du logement, donc cela n'était pas possible. D'où maintenant cette responsabilité que nous avons et que nous partageons avec vous ce soir, c'est de dire, nous avons besoin de ce crédit. Nous savons que nous aimons ces maisons, nous allons aussi documenter de façon photographique pour garder ce souvenir de ce Renens de cette époque et puis, par cette démarche participative, redonner une nouvelle image à choisir ensemble. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire laquelle, c'est comme cela lorsque nous faisons du participatif, nous sommes ouverts aux propositions qui viendront, mais donnons-nous l'opportunité de créer davantage de logements dans un centre-ville qui a déjà commencé sa requalification et qui pourra la terminer avec cette étape.*

*Vous partagez cette responsabilité ce soir avec nous. Un autre propriétaire n'aurait pas besoin de demander cela à son Conseil communal, mais nous, nous n'avons pas cette compétence seule de dépenser le montant qui vous est demandé.*

*Je vous invite donc, de la même façon, à donner suite à ce préavis, sachant néanmoins que c'est une décision difficile et émotionnelle et que nous le comprenons.*

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*J'ai une question à la Municipalité. Est-ce qu'il y a d'autres immeubles qui sont un danger pour les locataires à Renens ou bien est-ce seulement ces deux immeubles?*

**Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*L'état général des bâtiments n'est pas parfait, le service des Bâtiments a fait un rapport, qui a aussi été mis à votre disposition, dans lequel tous les bâtiments communaux ont été listés. Ceux-là sont clairement les deux qui sont le plus mal en point. Les autres le sont beaucoup moins, ils sont aussi entretenus. Donc ce n'est vraiment que ces deux bâtiments, il n'y a pas d'autres bâtiments pour l'instant qui posent un réel danger, immédiatement.*

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Au vu des éléments que j'ai entendus ce soir, des explications de la Municipalité et des interventions des différents membres du Conseil, je retire ma proposition de renvoyer la discussion à notre prochaine assemblée.*

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Je me sens très mal à l'aise et je pense que je ne suis pas le seul. Je me sens pris au piège. Au fond, il faudrait déjà faire un mea culpa. Ceux qui sont dans les immeubles, peut-être qu'ils auraient pu lutter un peu plus pour se défendre, mais ce n'est pas une grande habitude sous nos latitudes de se défendre quand nous sommes mal traités. Deuxièmement, nous-mêmes ici, nous aurions pu intervenir, car tout le monde passe devant, tout le monde savait que ces maisons se dégradent. Là il faut un mea culpa de tout le monde, nous avons laissé aller. Nous nous sommes occupés de séparer les eaux claires et les eaux non claires, c'était plus simple ou plus facile, et puis la Municipalité qui était tout-à-fait consciente et qui voyait que les choses se dégradent et cette histoire qu'il y a 30 ans il a été dit que nous achetions pour démolir, ça, c'est n'importe quoi, car ce n'est pas comme cela que l'on gère une ville. On peut avoir acheté à l'époque, comme vous le dites, on voulait même refaire entièrement la rue Neuve et on aurait fait avec des toits plats, cela je vous rassure. Donc, je n'ai pas de solutions, mais je me sens très mal à l'aise, et nous avons un Conseil communal qui devrait faire en premier lieu un mea culpa, car nous avons là-dedans, tous, de lourdes responsabilités.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion puis rappelle qu'à l'avenir, et selon l'article 84 de notre Règlement, les amendements doivent être déposés par

écrit ou dictés à la secrétaire avant d'être mis en discussion. Ils doivent également être rédigés de façon à être inclus dans les conclusions.

Avant de passer aux votes sur les amendements, M. le Président rappelle l'art. 91, al. 3 "*Le Président a soin d'avertir que les votes sur les amendements, laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.*":

Amendement N° 1: Adjonction au point N° 1 des conclusions de la phrase suivante "*Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où les locataires seront relogés dans des conditions acceptables et à long terme.*"

- C'est à la majorité que l'amendement N° 1 est accepté (8 refus et 3 abstentions)

Amendement N° 2: Adjonctions au point N° 1 des conclusions de la phrase suivante "*Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où un projet global d'affectation de la parcelle communale sera présenté et accepté par le Conseil communal*"

- C'est à la majorité que l'amendement N° 2 est refusé (25 "oui", 27 refus, et 2 abstentions)

Amendement N° 3: Adjonction au point N° 1 des conclusions de la phrase suivante "*Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où une nouvelle expertise de la dangerosité des deux immeubles sera effectuée.*"

- C'est à la majorité que l'amendement N° 3 est refusé (25 "oui", 28 refus et 3 abstentions)

Amendement N° 4: "*Suppression du point N° 1 des conclusions*"

- C'est à la majorité que l'amendement N° 4 refusé.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Nous demandons une courte interruption de séance. Un des amendements a été accepté et la Municipalité doit discuter de comment nous nous situons par rapport à cet amendement.*

M. le Président suspend la séance.

A la reprise de la séance, M. le Président ouvre la discussion de fond.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*La Municipalité prend acte du premier amendement. Comme dit, nous n'aurions de toute façon pas démolit ces bâtiments avec les deux locataires restant dedans. Nous prenons donc acte de cet amendement et nous nous engageons à trouver des solutions pour ces locataires. Donc nous maintenons le préavis.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Alberto Mocchi de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 76-2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

1. **ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 417'000.- TTC pour la démolition des bâtiments communaux sis à la rue de l'Avenir 5 et 7 et aménagement provisoire. **Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où les locataires seront relogés dans des conditions acceptables et à long terme.**
2. **ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 330'000.- TTC pour le lancement d'un concours d'architecture (CHF 290'000.- TTC) et des dépenses concernant la démarche participative (CHF 40'000.- TTC) de l'Ilot de la Savonnerie.

*Ces dépenses, soit CHF 747'000.- TTC, seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elles figureront dans le compte d'investissement du patrimoine financier N° 9123.17 "Ilot de la Savonnerie - démolition bâtiments Avenir 5 et 7 et concours d'architecture".*

*Elles seront amorties en 5 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.*

Avant de passer à la votation à l'appel nominal (comme demandée précédemment pour cet objet), M. le Président s'est assuré que cette demande était appuyée par au moins cinq autres membres.

**C'EST À LA MAJORITE (31 "OUI", 25 REFUS ET 1 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS AMENDÉES DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES (cf annexe N° 1).**

M. le Président remercie M. Alberto Mocchi ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je remercie tout le monde du fait que nous ayons pu faire ce débat qui est émotionnel, qui concerne beaucoup de monde à des degrés divers, du fait que nous ayons pu le faire dans le respect et dans l'écoute. Chacun a voté selon ce qu'il ressent, c'est la vie. Nous entendons l'émotion qu'il y a autour et nous nous engageons à respecter l'amendement et surtout à faire à la suite un projet de qualité. Parce que dans ce projet il y a d'une part des logements*

et d'autre part des surfaces qui sont prévues pour des associations et ce seront cela les enjeux et nous nous engageons à le faire bien, et avec vous.

#### 15. **Dépôts de préavis – Discussion préalable**

- **Préavis N° 77-2015** – Agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers  
*Présidence: PLR*
- **Préavis intercommunal N° 78-2015** – Demande d'un crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du Centre technique communal (CTC) sis à la rue du Lac 14 ainsi que la mise en conformité du bâtiment aux normes incendie, énergie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Demande d'un crédit pour le réaménagement des bureaux de l'aile est du rez-de-chaussée à la rue de Lausanne 35  
*Présidence: PSR*
- **Préavis intercommunal N° 79-2015** – Entente Mèbre Sorge - "Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute"  
*Présidence: Fourmi rouge*
- **Préavis N° 80-2015** – Crédit d'études de projet pour le détournement des débits de pointe des ruisseaux des Baumettes et de Broye, la création d'une galerie du ruisseau de Broye et la renaturation de la Chamberonne  
*Présidence: UDC*
- **Préavis N° 81-2015** – Remplacement de l'installation lumineuse de trois carrefours comprenant : Rue de Lausanne et Avenue du 24-Janvier – Rue de Lausanne et Avenue du Temple – Avenue du 14 Avril et Rue du Jura  
*Présidence: Les Verts*
- **Préavis N° 82-2015** – Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences  
*Présidence: PSR*

M. le Président ouvre la discussion sur les dépôts de préavis.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- le préavis N° 77-2015 sera présidé par M. Vita Vito du groupe PLR,
- le préavis N° 78-2015 sera présidé par Mme Patricia Zürcher Maquignaz du groupe PSR,
- le préavis N° 79-2015 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge,
- le préavis N° 80-2015 sera présidé par M. Dylan Montefusco du groupe UDC,
- le préavis N° 81-2015 sera présidé par M. Alberto Mocchi du groupe Les Verts,
- le préavis N° 82-2015 sera présidé par M. Michele Scala pour le groupe PSR.

## 16. Motions, postulats et interpellations

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

- Développement du postulat intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce postulat a été contrôlée par le Bureau qui l'a accepté.

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Derrière le tri des déchets, il y a la volonté de préserver l'environnement en économisant de l'énergie, en évitant des émissions de substances polluantes et en permettant de valoriser et réutiliser des matières premières précieuses, plutôt que de les détruire. Le plastique c'est du pétrole, c'est dommage de le brûler lorsque l'on peut le réutiliser plusieurs fois avant d'en arriver à cette étape. C'est un exemple parmi d'autres; il y en a beaucoup d'autres.*

*Le tri des déchets fonctionne plutôt bien dans notre Canton et notre Commune, avec notamment une forte augmentation du recyclage de certains types de déchets depuis l'introduction de la taxe au sac.*

*Or plusieurs types de déchets, tels que les briques de boissons ou certains plastiques, qui pourraient être également recyclés, mais qui ne le sont pas aujourd'hui (c'est le cas à Renens, c'est le cas quasiment partout en Suisse) faute de filière adéquate. Enfin, lorsque je dis "quasiment partout en Suisse", il faut dire qu'il y a quand même des communes pionnières, notamment en Suisse allemande, mais aussi sur le Canton de Vaud qui font l'effort de réfléchir à des filières différentes. Pas plus tard qu'aujourd'hui, nous pouvions lire dans le 24 heures qu'une usine de recyclage de nouveau type de plastique va ouvrir ses portes à Grandson, donc il devient de plus en plus difficile de dire "On ne peut pas, parce qu'il n'y a pas de filière". Les filières commencent à se créer et on peut effectivement demander à la main invisible du marché de régler tous les problèmes, mais on peut décider d'agir concrètement en tant que collectivité publique et avoir une politique décidée en la matière. Politique que d'ailleurs, nous ne pouvons pas mener seuls, ce n'est pas la Ville de Renens qui seule va décider de recycler des nouveaux types de déchets, ce sont des discussions, à mon sens, qui doivent avoir lieu à une échelle plus large afin que cela ait véritablement un sens.*

*Tout cela étant dit, par le biais du postulat, je souhaite demander à la Municipalité*

- *D'étudier la mise en place de nouvelles filières de recyclage, notamment pour les briques de boissons et de nouveaux types de plastiques. (Je sais que l'on en recycle déjà beaucoup à Renens, mais il y a d'autres types de plastique que l'on peut quand même recycler),*
- *De réfléchir à d'éventuelles manières d'améliorer le bilan écologique des filières de recyclage déjà existantes, par exemple en réduisant les distances d'acheminement. Parce qu'une chose est de recycler, mais si on ne réussit qu'en envoyant les produits à l'autre bout de l'Europe, cela ne vaut pas forcément la peine en terme de bilan écologique. Je ne vous dis pas que c'est ce que nous faisons à Renens, mais ce serait intéressant de réfléchir à ces filières pour voir ce qu'il pourrait éventuellement, le cas échéant, être amélioré.*

*Encore une fois, je sais que nous faisons beaucoup à Renens, je remercie toutes celles et ceux qui œuvrent pour le recyclage, mais c'est une modeste contribution pour voir si on pouvait faire encore un petit peu mieux. Merci.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

○ **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Merci à M. Alberto Mocchi pour le dépôt de son postulat. Effectivement, ce sont des thématiques qui nous tiennent à cœur, sur lesquelles nous réfléchissons depuis un certain temps déjà.*

*Effectivement, il y a une usine qui va s'ouvrir à Grandson, j'ai assisté ce matin à la pose de la première pierre et c'est une usine qui offrira des perspectives intéressantes dans le tri du plastique. Notamment, dans un premier temps pour le PET. C'est assez intéressant de savoir que nous consommons 3 millions de bouteilles en PET par jour en Suisse, ce qui est supérieur au nombre de boîte aux lettres! C'est aussi intéressant de savoir que le PET est recyclé à 83%, donc il est trié et recyclé et puis, dans ce cas-là, on ne peut même plus parler de recyclage, mais on parle de "création de matières premières" et c'est la vocation de cette usine avec laquelle nous travaillerons pour le PET. L'objectif est de prendre ce PET, de le trier. Le plastique ne va pas forcément avec le plastique, il y a le PET, le PVC et les autres types de plastique d'où la nécessité de continuer les efforts du tri, là, je fais un appel à tout le monde.*

*Maintenant, au niveau des filières et exutoires qu'il y a, ce que je vous propose c'est de ne pas forcément faire une commission vu que nous avons déjà beaucoup d'éléments, mais que nous vous fassions un rapport que nous vous présenterons en réponse à ce postulat. Ce rapport sera probablement achevé d'ici la fin de l'année, voire un peu plus, mais nous vous donnerons des nouvelles. Pourquoi "voire un peu plus"? Parce qu'avec Lausanne, notamment la déchèterie de Malley, nous sommes en train de revoir les exutoires par rapport aux nouvelles technologies et par rapport aux nouvelles possibilités. L'une des grandes possibilités aussi c'est le bois, vous savez que nous avons une usine à proximité, Cricad, qui fait de la valorisation pour du chauffage à distance et à l'heure actuelle le bois est envoyé en Italie.*

*Je sais que vous aimez bien les chiffres, M. Mocchi, le 83% de recyclage du PET avec la création de cette matière première représente une économie équivalente de 150'000 tonnes de CO2, donc c'est vrai que ce sont des problématiques auxquelles nous sommes très attentifs.*

*Par contre, nous vous donnerons les chiffres par rapport à ces fameuses briques de lait, style Tetra Pak, là nous avons des bilans écologiques qui sont beaucoup moins grands. Beaucoup de gens, avec le recyclage, sont passés à la bouteille de lait que l'on peut mettre à la déchetterie. Ces cartons multicouches qui sont assez difficiles à produire sont aussi difficiles à traiter, nous ne perdons pas espoir, mais pour l'instant nous avons des bilans écologiques qui ne sont pas terriblement bons, cela représente, pour la Ville de Renens, peut-être 4 ou 5 camions par année. Il faut donc des endroits de stockage avant de les acheminer loin, mais c'est quelque chose qui n'est jamais fermé, que nous étudierons et nous vous donnerons la réponse. Mais si vous êtes d'accord, je vous propose de transmettre votre postulat*

*directement à la Municipalité, nous l'acceptons avec plaisir et nous vous répondrons sous forme de rapport qui deviendra un préavis.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et met ce postulat au vote pour le renvoi à la Municipalité.

**C'EST À UNE TRES LARGE MAJORITE QUE CE POSTULAT EST RENVOYÉ A LA MUNICIPALITÉ  
POUR ÉTUDE ET RAPPORT.**

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**  
Interpellation relative au logement d'urgence

*Madame La Syndique,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*En 2006 déjà, je déposais une motion concernant la création d'un espace d'hébergement pour les sans-abris et les personnes en grande détresse sociale pendant l'hiver. Force est de constater que malgré l'ouverture du PC de la Vallée de la Jeunesse, la problématique du logement d'urgence pour les personnes en détresse sociale perdure voire pire, elle se renforce ! Elle ne s'étend plus aujourd'hui à l'hiver, mais à toute l'année et elle ne touche plus qu'une certaine catégorie de population. Il est de moins en moins rare de voir des citoyens qui doivent faire face à des accidents de vie (chômage longue durée, divorce, changement de situation professionnelle ou familiale, accidents, etc), ou qui ont un parcours jalonné d'embuches qui les conduits malheureusement à la perte de leur logement ou à la difficulté d'en trouver un nouveau en cas d'obligation de changement. Ces personnes, ces familles, se heurtent à cette pénurie de logements où il devient quasi impossible, surtout pour celles qui sont en détresse sociale de trouver à se loger décemment et proche de leur réseau social.*

*En 2014, nous avons voté et approuvé le préavis 48, visant à développer les logements d'urgence, et à intensifier la collaboration entre le Centre Social Régional et l'Office communal du logement, ce qui avait pour buts de détendre une situation très tendue, or, lors d'une séance de la COGEST la Municipalité nous confiait que malgré toute sa volonté, il lui était difficile d'atteindre le nombre de 10 logements prévus dans ce préavis tant le marché actuel offre peu de possibilités et que les vacances sont insuffisantes.*

*Force est de constater que malgré le renforcement de la politique du logement et la meilleure des volontés la situation est toujours aussi préoccupante. C'est pour cette raison que je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :*

- *Est-ce que la Municipalité réfléchit à des alternatives, comme par exemple celle mise en place par l'Association Carrefour Rue à Genève et son projet Eureka avec son hameau de studios mobiles ?*
- *Est-ce qu'une telle solution pourrait être envisagée sur notre commune ? Comme par exemple sur des terrains qui seraient en attente de constructions.*

- *Quels sont les moyens mis en place pour reloger des personnes lorsqu'il n'y a pas de logement disponible ? L'hôtel est-il la seule solution ?*
- *Est-ce que la Municipalité contrôle la salubrité des chambres d'hôtel où sont relogées les personnes ?*
- *Pour arriver à une situation satisfaisante, combien de logements faudrait-il ?*

*D'avance je remercie la Municipalité et j'imagine que vous ne pourrez pas me répondre ce soir, ceci n'est pas un problème. Merci.*

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

*Je prends bonne note de votre interpellation. Sur le fond, on s'aperçoit qu'aujourd'hui nous avons une situation où c'est Lausanne principalement qui prend en charge ce genre de structure (il y a également Vevey et Yverdon). Nous voyons qu'à l'échelon de la commune, la mise en place est difficile. Mais lorsque je dis "commune", c'est n'importe quelle commune. Nous avons eu une discussion dernièrement avec les Municipaux "Sécurité sociale" du district et nous sommes dans une dynamique où nous disons que ce n'est même pas au niveau du district. C'est Lausanne-région, c'est cantonal. A quelque part, vous savez que lorsque nous mettons de telles structures en place, ce ne sont pas simplement les gens qui sont de la localité, mais des gens qui sont de tout le Canton, qui sont dans des situations de souffrance, dans des situations d'urgence, où il y a vraiment besoin de trouver quelque chose, qui affluent sur Lausanne. Je crois qu'il faut casser une dynamique qui est de dire que c'est à Lausanne ou à sa banlieue Ouest de trouver des solutions toutes seules. Je crois qu'à qu'il y a une réflexion cantonale à mener. Je suis en rapport avec les députés aussi pour avoir les réflexions de ce côté-là, parce que l'on sait qu'il y a même des gens qui sont sur Neuchâtel par exemple, et qui se font conseiller, dans des situations similaires, de venir à Lausanne. Donc nous avons vraiment une thématique qui se cristallise sur Lausanne, aussi sur Renens, mais la solution ne peut pas venir que de Renens, même pas que du district. Nous sommes en cours de route et nous prendrons le temps de vous répondre par écrit à vos questions. Merci*

#### **○ Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Merci M. Divorne. Effectivement, il faut une dynamique régionale ou cantonale, mais peut-être que Renens peut donner l'impulsion de la dynamique. Vraiment ce que fait Carrefour-Rue est très intéressant, il y a d'ailleurs eu un Temps Présent il y a quelques jours, je pense que c'est peut-être une idée, des pistes à creuser.*

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*J'ai bien noté et puis de vous répondre comme cela ce soir, devant le Conseil communal et devant le public par la télévision est déjà une impulsion de départ pour les autres communes.*

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PSR**  
Interpellation relative à l'Avenue de la Poste

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chèr-es Collègues,*

*Je viens de la part des habitants de mon quartier. Plus précisément de l'avenue de la Poste où se trouvent 3 gros immeubles avec 107 appartements régis par la gérance Crot & Cie SA. Ces habitants ont remarqué une dégradation conséquente des chemins de passage qui sont privés. En effet, ces mêmes chemins sont les accès, 3 en tout, par voiture aux places de parc qui sont certainement la cause de la dégradation des routes.*

*Un chemin carrossable d'accès à un immeuble locatif en très mauvais état représente un danger pour les locataires, leurs invités ou toute personne devant accéder au bâtiment ou à ses environs. En effet, des nids de poule importants et profonds peuvent provoquer la chute de personnes se déplaçant à pied ou en deux roues par exemple ou encore les personnes à mobilité réduite (chaise roulante ou déambulateur). En cas d'intempéries, feuilles mortes notamment, gel ou en présence de neige, le danger peut être encore accru dès lors que les obstacles ne seraient pas visibles. De plus, le peu d'éclairage qu'il y a, est très faible et ne permet pas de voir ces obstacles de nuit et rend aussi peu sécurisant l'accès aux immeubles.*

*Bref, les habitants se sont évidemment tournés vers la gérance qui ne fait rien. Ils m'ont demandé donc de faire leur porte-parole et de vous demander officiellement si la Municipalité peut défendre leurs intérêts, malgré que ce soit sur du terrain privé, afin d'obliger les propriétaires de ces bâtiments de faire le nécessaire au plus vite.*

*En effet, la loi vaudoise sur les communes prévoit dans les attributions de la Municipalité à son art 43, alinéa 1, chiffre 1, des compétences de police qui portent notamment sur la sécurité des personnes, à savoir leur protection (lettre a) ainsi que la police de la circulation (lettre d).*

*Notre demande à la Municipalité est, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article précité, de formuler les demandes suivantes à la gérance :*

- *Est-il possible de mettre en état les chemins/routes des accès aux bâtiments de l'avenue de la Poste 19, 19B, 19C, 21B et 23B ?*
- *De réparer la grille à l'entrée de l'avenue de la Poste qui est trop ouverte et donc dangereuse ?*
- *De remplacer les ampoules des lampadaires du quartier par des ampoules qui éclairent mieux ?*

*Merci pour votre attention.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Madame l'interpellatrice, vous avez eu l'amabilité de nous transmettre cette interpellation en amont.*

*Aussi vu le contexte et le fait que l'automne arrive, le soir qui tombe plus tôt, ce sont effectivement des situations plus délicates. Je suis aussi allée voir sur place pour constater la situation et il est vrai que l'état est mauvais, nous pouvons le confirmer. Ceci dit, c'est un*

territoire qui est sur un domaine privé et physiquement la Municipalité ne peut pas intervenir, ne peut pas venir elle-même réparer ou changer quoi que cela soit. Par contre, nous proposons d'utiliser notre autorité politique et d'appuyer cette demande, par un courrier municipal, auprès de la gérance, mais surtout aussi auprès du propriétaire, qui a peut-être, j'imagine, moins conscience de cet état.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PSR**

*Je vous remercie parce qu'en fait c'est vrai que nous ne réalisons pas bien lorsque nous sommes mobiles, comme vous et moi. En déambulateur ou pour une personne âgée, c'est du gymkhana, c'est hallucinant que l'on ait pu laisser ceci se dégrader à ce point-là. Merci pour eux.*

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Je ne veux pas donner des leçons, loin de là, mais je me pose une question. Vous êtes locataire, je l'ai été, et le propriétaire n'entretient pas votre immeuble, il le laisse se dégrader, il me semble que la première chose à faire au lieu de demander aux autorités, on peut aussi le faire, mais c'est de faire une pétition, de s'organiser entre locataires, à la limite on peut retenir aussi le loyer, on peut faire des pressions, c'est comme cela que je vois la défense des gens qui sont mal traités par des patrons d'immeuble qui ne font pas leur métier.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

- Interpellation intitulée "Comment loger les migrants?"

*Mon interpellation a perdu l'essentiel de son objet lorsqu'il a été traité par quelque chose de tout-à-fait similaire par Mme Nathalie Jaccard. Néanmoins c'est vrai que comme tout le monde j'ai été témoin du feuilleton de l'été avec les 50 sans-abris, voir jusqu'à 80 selon la RTS, qui ont dormi à ciel ouvert dans le jardin du Sleep-In de Renens.*

*Contrairement au récit idyllique qui était décrit par M. Michele Scala au début de cette séance du Conseil, je n'ai pas trouvé que cette gestion était parfaite de la part d'une commune pétrie de vivre-ensemble et d'ouverture à l'autre comme la nôtre, ils ont été tout bonnement expulsés sous la menace. Evidemment, ils ne se sont pas envolés pour autant, certains d'entre eux squattent une ancienne école à Lausanne aux dernières nouvelles et d'autres sont revenus dormir dans le jardin du Sleep-In.*

*Donc, nous manquons de structure d'hébergement et nous avons cherché différentes solutions, mais il y en a une qui, il me semble, n'a pas été tentée du tout c'est celle du secteur privé et en particulier de bénévoles? Et qui d'autre de mieux que ce Conseil communal pour donner l'exemple. Donc, rebondissant sur la réponse de la Municipalité à Mme Nathalie Jaccard, je propose à la majorité de ce Conseil une résolution qui permettra de mettre chacun face à ses responsabilités et à son engagement en politique de la façon la plus sincère et concrète qui soit en recueillant un ou plusieurs migrants.*

M. le Président interrompt M. Stéphane Montabert en lui mentionnant qu'il n'est plus possible de déposer des résolutions telles que le Conseil communal de la Ville de Renens en avait l'habitude. En effet l'article traitant de la "résolution générale" a été refusé par la SCL.

Toutefois, M. Stéphane Montabert informe qu'il dépose une résolution telle qu'autorisée dans le Règlement du Conseil puis reprend la parole.

*Donc cette résolution qui est de recueillir chez soi un ou plusieurs migrants. Je sais bien que cette proposition fera jaillir des excuses comme: "cela ne me regarde pas", "je n'ai pas la place", et ainsi de suite. Voyons! Nombre d'entre vous disposent de demeures vastes avec une chambre d'ami et même si la seule chose que vous ayez à offrir soit le canapé de votre salon, ce sera toujours mieux que les cartons d'emballage sur lesquels ces miséreux dorment à même le sol.*

*Donc, je vous demande d'être en accord avec vos valeurs de façon concrète et je dépose une résolution, si elle existe encore.*

○ **M. le Président**

*Excusez-moi, je dois déjà vous interrompre à nouveau, nous sommes avec un nouveau Règlement et nous devons nous y mettre. La résolution peut être adoptée après discussion, c'est-à-dire, je vous lis le texte "L'auteur de l'interpellation ou tout membre du Conseil peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la Municipalité" (page 39 du Règlement du Conseil). De ce fait, tant que la Municipalité n'a pas répondu par oral ou par écrit...*

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Je réponds sur l'intervention de Mme Nathalie Jaccard qui était une interpellation.*

○ **M. le Président**

*Il n'y a pas eu de réponse. Celle-ci se fera par écrit.*

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Je vous ferais donc part de ma résolution lors du prochain Conseil même si j'ai un peu dévoilé l'intrigue.*

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*M. Montabert, je crois que vous n'avez pas compris le thème de mon interpellation. Je parlais du logement d'urgence, c'est-à-dire pour des gens qui perdent leur logement, pour des raisons de loyers impayés, parce qu'ils ont eu des problèmes dans des parcours de vie.*

*Quant au fait, et là je parle personnellement et que pour moi, d'accueillir quelqu'un en difficulté dans ma maison, cela ne me pose aucun problème. Juste pour la petite histoire, depuis 2002, je travaille à l'Association des Familles du Quart-Monde, je fais aussi du bénévolat, je ne suis pas sûr que l'on puisse en dire autant de vous. Merci.*

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Mme Jaccard, je vous félicite. Maintenant, on va revenir au plan principal, puisque j'avais déjà une interpellation sous la main, je pose donc une question à la Municipalité à laquelle elle peut répondre immédiatement:*

*La Municipalité a-t-elle cherché une solution auprès d'éventuels particuliers bénévoles? Et si non, pourquoi? Pour loger les migrants qui ont été expulsés du Sleep-In.*

○ **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*M. Montabert, j'aimerais, suite à l'interpellation ainsi qu'à l'intervention de Mme Jaccard au début de ce Conseil, remercier les deux membres de la Municipalité, M. Olivier Golaz et M. Didier Divoirne, qui se sont occupés de cette situation durant l'été. C'était une situation complexe, c'est une situation humaine, effectivement, difficile. Toutefois, il ne faut pas faire d'amalgame, il ne s'agit pas ici de requérants d'asile demandant l'asile, qui aboutissent dans une structure légale qui est l'EVAM, qui le fait dans certaines règles et en identifiant les gens.*

*Je me disais ce soir qu'il y a des alliances assez improbables parce qu'au fond, nous avons cherché effectivement à ne pas évacuer ces gens de force, nous ne voulions pas le faire et nous ne l'avons pas fait, nous avons cherché à les accompagner dans leur arrivée en Suisse, même si leur situation est complexe. La plupart sont dans une situation qui n'est pas légale, en particulier pour trouver du travail. C'est le cas des migrants dit "Dublin", qui sont acceptés en raison des accords de Dublin dans le premier pays d'arrivée, qui ont normalement l'asile dans ce pays. Toutefois, ils ne sont pas pris en charge ni au niveau logement, ni au niveau travail. Ne trouvant pas d'emploi, ils tentent leur chance en Suisse ou ils ont le droit venir, mais pas le droit d'y travailler.*

*Je pense que vous n'auriez pas été d'accord que la Commune dépose un préavis ou dépense de l'argent pour loger ces migrants qui n'ont dans la situation légale actuelle pas d'avenir légal, et nous avons cherché à les orienter sur l'EVAM en sachant que se poserait la question de l'identification. L'EVAM est responsable de loger ces gens, dans la soirée, c'est sa tâche. Il faut savoir que, même s'ils sont en situation illégale, la Loi sur l'asile et les requérants d'asile oblige le Canton à loger non seulement les requérants d'asile légaux, mais aussi les étrangers en situation illégale. Mais ils doivent être identifiés avec le risque, pas immédiat, mais avec le risque qu'ils puissent être expulsés. Cette situation a posé la question de ces cas dit "Dublin" et la Municipalité s'est aussi engagée dans son communiqué à intervenir politiquement à ce sujet auprès des autorités cantonales et fédérales. Nous voyons que cette question se pose en effet dans toute l'Europe, elle va se poser aussi chez nous à terme, elle s'est d'ailleurs déjà posée, et nous demandons que l'on puisse réfléchir sur un moratoire sur le traitement des cas "Dublin" et loger des gens dans des situations légales.*

*Alors nous nous sommes aussi posé la question du logement par des personnes privées, c'est juste, il y a des gens qui le font, pour une partie ils le font dans l'illégalité. Il y a ce soir des alliances improbables, et je suis étonnée de vous entendre, M. Montabert, mais il y a des gens qui le font, c'est plutôt en général des gens qui ne sont pas de votre bord politique ! C'est une possibilité qui existe, peut-être que cela se fera et que certains ici le feront. Nous ne pouvons pas enjoindre les gens de le faire, c'est comme le bénévolat et le militantisme politique. Voilà, nous avons cherché dans le respect de la loi effectivement, mais avec le plus*

*d'accompagnement possible, à traiter cette situation sur le plan politique et sur le plan humain.*

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Je remercie la Municipalité de sa réponse et je profite pour rebondir en proposant une résolution parce que je pense que ce Conseil communal peut donner l'exemple, en particulier, la majorité de gauche qui fait preuve d'ouverture d'esprit, n'est-ce pas? Et donc je dépose la résolution suivante:*

*Le Conseil Communal déclare à la Municipalité que les conseillers communaux soutenant cette Résolution se proposent d'agir en accord avec leurs convictions politiques pour apporter une aide immédiate à l'inconfort des migrants dans le besoin situés sur la commune ou ses alentours. Ils se portent volontaires pour les héberger chez eux jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée. Compte tenu de l'urgence, ils prient les autorités de contacter l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) ou toute autre structure adéquate pour que cet accueil puisse se concrétiser dans les plus brefs délais.*

*Je suis même étonné qu'aucun d'entre vous n'ait eu cette idée, tant elle relève de l'évidence.*

M. le Président se fait confirmer que l'interpellation est bien signée par cinq membres du Conseil puis rappelle l'article 58, al. 4 du Règlement du Conseil "*La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.*"

Avant de passer au vote sur la résolution proposée, il est demandé à M. le Président de bien vouloir la relire.

*Le Conseil Communal déclare à la Municipalité que les conseillers communaux soutenant cette Résolution se proposent d'agir en accord avec leurs convictions politiques pour apporter une aide immédiate à l'inconfort des migrants dans le besoin situés sur la commune ou ses alentours. Ils se portent volontaires pour les héberger chez eux jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée. Compte tenu de l'urgence, ils prient les autorités de contacter l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) ou toute autre structure adéquate pour que cet accueil puisse se concrétiser dans les plus brefs délais.*

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Pour le vote de cette résolution je demande le vote nominal.*

○ **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

*M. le Président,*

*Le règlement étant nouveau je ne le maîtrise pas suffisamment bien pour être sûr de moi et, j'imagine, ou du moins j'espère, que je ne suis pas le seul dans ce cas-là, cela voudrait dire que je comprends moins vite que les autres, mais d'un point de vue technique, si je lis la définition de la résolution en page 39 du Règlement "...la résolution consiste en une déclaration à l'attention de la Municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci.". Je*

*ne suis pas sûr que l'on puisse faire une résolution à l'attention du Conseil en leur demandant d'agir, mais on peut demander à la Municipalité, déjà ça c'est le premier point technique.*

*Et après sur la compréhension même de la résolution, est-ce que je dois comprendre, lorsque vous dites que chacun doit agir suivant ses convictions politiques, que la nouvelle conviction politique de l'UDC est d'aider, sans réfléchir et sans se retenir, les migrants? Parce qu'alors j'aimerais bien que cette résolution s'étale et que cette nouvelle intention de l'UDC, je suis ravi d'entendre cela ce soir vous ne vous imaginez pas à quel point je suis heureux, va s'appliquer aussi au moment du vote des budgets lorsqu'il y aura des propositions pour aider les migrants. Parce que si vous devez être cohérent, soyez cohérent jusqu'au bout, ou alors, peut-être que, et là ce serait un petit peu de la malice de votre part, vous sous-entendez que la conviction politique de la gauche veut dire que les gens qui sont à gauche doivent héberger les migrants, mais pas l'UDC. Expliquez-moi un tout petit peu si, vous êtes actuellement cinq ce soir, vous cinq avez commencé à héberger des migrants? Si c'est le cas, d'abord je vous félicite et je ne peux qu'emboîter le pas si tout l'UDC Renens a décidé d'héberger les migrants, heureux ce soir que je suis d'entendre cela.*

*Si aussi par hasard vous pouviez souffler également le mot et ce genre de bonne intention au niveau cantonal et suisse cela pourrait arranger quelques migrants qui sont actuellement dans la souffrance à cause de plusieurs révisions de l'asile, qui sauf erreur, proviennent un tout petit peu de vos rangs ou alors, c'est comme pour le règlement je comprends moins vite que les autres.*

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*M. Ferrini, si vous ne comprenez pas sur quoi vous votez, vous pouvez toujours vous abstenir ou demander à votre voisin.*

*En tant que membre de l'UDC, je pense que ces gens n'ont rien à faire ici et qu'ils devraient tout simplement être expulsés du pays, mais ce n'est pas l'avis des partis qui composent la majorité de gauche de cette Ville. Pour tout dire, je vais peut-être vous apprendre quelque chose, même les jeunes populistes se sont opposés à l'évacuation du Sleep-In. Aussi je propose à la majorité de ce Conseil une résolution qui permet de mettre chacun face à ses responsabilités et à son engagement politique personnel de façon sincère et concrète.*

○ **M. le Président**

*J'ai quand même un souci légal, parce que la résolution consiste en une déclaration à l'attention de la Municipalité. Là en l'occurrence, rien n'est demandé à la Municipalité. Pour ma part, je ne suis pas sûr que cette résolution soit recevable en l'état.*

○ **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*M. le Président, je vais régler votre problème de procédure. J'ai répondu rapidement, M. Montabert, à votre interpellation, mais je ne vous ai pas dit que "je considérais ainsi avoir répondu à votre interpellation". Donc, nous allons y répondre plus complètement en Municipalité et vous aurez l'occasion de présenter votre résolution, et le Conseil de se poser la question de ce qu'est une résolution, lors du prochain Conseil. Je ne considère pas avoir répondu à votre interpellation*

○ **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

*Pour la forme puisque la discussion est terminée. M. Montabert, vous pouvez demander à votre voisin effectivement comment faire pour la résolution. Blague à part, c'est peut-être un peu méchant votre intervention, mais c'est vrai que je suis quand même curieux de connaître la fin de l'histoire sur le but de cette résolution. Merci.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**17. Questions, propositions individuelles et divers**

● **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Question relative à la rue de la Savonnerie 6

*Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Je pense que nous avons dit beaucoup de chose ce soir à propos de l'ilot de la Savonnerie, qui me semble a brillé pour son insalubrité. Lors du Conseil communal du 21 mai, j'avais formulé une question relative justement à ce point de Renens, à la rue de la Savonnerie 6, occupé par un atelier mécanique et qui est très en chenit (comme je l'ai appris en bon vaudois). Dans sa réponse, M. Jean-Marc Dupuis nous informait qu'une lettre envoyée le 07 avril 2015 demandait à la personne en cause de débarrasser son commerce dans un délai d'un mois.*

*J'ai suis passé aujourd'hui devant et malheureusement, rien n'a changé! Tout est resté dans le même état. Voitures, vieux frigos, tuyaux, justement quelque chose qui fait penser à de l'insalubrité dans cet ilot. Alors que se passe-t-il?*

*Merci de nous informer, car je crois qu'il y a eu des démarches entreprises et quelques résultats.*

**Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Effectivement une lettre a été envoyée au locataire, la Commune étant la propriétaire. C'est vrai que c'est devenu une zone où tout le monde fait n'importe quoi. Certaines personnes ont tendance à prendre cet endroit pour un parking sauvage, alors que ce n'est parfaitement pas du tout autorisé.*

*Alors où cela a bougé, c'est vrai, c'est que ce ne sont pas les mêmes voitures, mais qu'il y a des voitures qui ont remplacé d'autres voitures.*

*Nous avons effectivement travaillé avec "Police", les propriétaires ont été identifiés, mais la moitié de ces véhicules sont pratiquement des épaves et les propriétaires ont demandé si nous connaissions des exutoires, en l'occurrence des casses gratuites pour ce genre de véhicule. Ce n'est évidemment pas le travail de la Commune, mais nous allons forcer ces gens à débarrasser les voitures.*

*Le deuxième point, pour ne pas que cela continue, la zone sera fermée ces jours; nous allons poser des cailloux ainsi qu'une chaine afin que le locataire de cet atelier mécanique puisse*

*avoir accès, mais que cet endroit ne soit plus utilisé comme un parking sauvage où les gens viennent poser leur épave.*

*Voilà en l'état le dossier, il y a eu beaucoup de contact avec ce locataire, qui s'est fait un peu dépasser par la situation et contrairement à ce que nous pensions, ce n'est pas lui qui a ces voitures et autres, c'est vraiment devenu du parking sauvage et effectivement nous allons y remédier dans les meilleurs délais. Merci.*

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**  
Question relative à la RIE III

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Il se discute actuellement, et cela sera bientôt voté au niveau cantonal, les implications financières de la RIE III sur les finances de l'Etat. (3<sup>ème</sup> réforme sur l'imposition des entreprises).*

*Ma question sera très simple, elle est adressée à la Municipalité et particulièrement au service de M. Jean-François Clément: Quelle est ou quelles sont les implications financières de la RIE III sur les finances communales?*

*Non que la réponse de cette question m'aidera à appuyer sur le bouton rouge, vert ou blanc au bon moment, mais je souhaite que toutes les conseillères et tous les conseillers communaux ici présents ainsi que la population de la Ville de Renens soient en connaissance des tenants et aboutissants des implications financières de la RIE III sur les finances communales. Je vous remercie.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Mesdames et Messieurs,*

*Merci M. Keller pour la question car RIE III nous concerne énormément. S'il est vrai que cela permet au tissu économique d'être plus compétitif et d'avoir un taux net et unique d'imposition des entreprises, cela représente aussi un grand nombre de pertes de revenus fiscaux pour le Canton, les communes vaudoises et plus spécifiquement la nôtre. Nous avons estimé les pertes pour le Canton, après compensation fédérale, si celle-ci se fait à hauteur de CHF 200 mio., j'arrondis un peu les chiffres, l'ensemble des communes vaudoises sera "privé" de CHF 82 mio. et puis nous, au bilan net, ce serait CHF 2 à 3 mio. que nous n'aurons plus et ce par année.*

*Ce que je voulais dire aussi c'est que le Canton a présenté une feuille de route, un plan qui va être débattu au Grand Conseil ce mardi et nous avons besoin de nos députés pour défendre une position qui soit celle qui permette à des communes qui ont un tissu d'entreprise conséquent, mais qui n'auront pas de plus-value par des sociétés mixtes, holding ou autres, par contre qui verront baisser leurs revenus des PME, à retrouver les ressources nécessaires à assumer leurs charges en lien avec l'accueil des entreprises et c'est là où il y a un grand enjeu. C'est que la perte de revenus, si pour les communes elle est importante, celle-ci ne touche pas*

également toutes les communes. Il y a des communes comme notre grande voisine qui ont des pertes conséquentes, beaucoup plus importantes que les nôtres, nous nous sommes à CHF 2-3 mio. mais cela veut dire que pour nous, nous allons devoir impérativement trouver des négociations avec nos autres partenaires du Canton (villes, communes) pour que la compensation cantonale aille là où elle doit aller le plus, là où il y a un tissu entrepreneurial, là où il y a des réductions de revenus. Vous savez que la péréquation participe à rétablir une équité entre communes à revenus importants et celles à revenus plus bas, mais la péréquation à une limite, elle plafonne à 5,5 points d'impôts communaux l'aide qu'une commune peut recevoir et nous sommes déjà à cette aide. Donc nous allons devoir négocier avec tous nos partenaires aussi dans le futur, si cette péréquation est acceptée, la manière dont le Canton compense les pertes pour chacune des communes afin de ne laisser personne en grande difficulté. Et là, au nom de la Municipalité, je peux m'engager, nous avons un rapport sur les incidences renanaïses que nous allons donner à nos députés afin qu'ils soient armés mardi pour défendre nos intérêts et faire valoir notre position. Donc ce rapport vous sera envoyé demain par mail.

Nous nous allons bien sûr suivre, nous serons un des partenaires, puisque nous sommes une commune, nous voulons être partenaire de la compensation qui va se faire, parce que nous, nous avons de gros enjeux.

○ **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Je vous remercie M. le Municipal, je pense même que ce rapport pourrait être transmis à l'ensemble de ce Conseil.

**Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Effectivement, soyons transparents, il sera diffusé à l'ensemble de ce Conseil. Sachant aussi que ce rapport n'est que le début d'une démarche et que nous vous informerons régulièrement de l'évolution de nos travaux dans cette intention.

● **M. Dylan Montefusco, UDC**

Question relative aux coûts de construction des écoles renanaïses

Mesdames, Messieurs,

Cet été, la presse a rapporté que la Cour des comptes du Canton de Vaud a analysé 17 projets de constructions scolaires. La Cour a mis en exergue des coûts au mètre carré s'échelonnant entre CHF 3'150.- et plus de CHF 7'000.-. Inclus dans l'audit pour comparaison, un établissement privé a coûté 22% de moins que son équivalent public.

Les constructions menées sur la base d'un concours d'architecture sont en moyenne 1,4 fois plus onéreuses que celles de conception plus simple.

Selon Anne Weill-Lévy, magistrate à la Cour des comptes, plusieurs des projets audités auraient pu se passer d'un concours. "Une école a besoin de locaux simples, fonctionnels et économiques. Ce n'est pas particulièrement difficile comme œuvre", a-t-elle remarqué.

Sur la base de ces conclusions pleines de bon sens, je souhaiterais connaître le coût de construction au mètre carré des écoles renanaïses depuis 2004, coût naturellement mesuré

*en employant les mêmes critères que ceux utilisés par la Cour des comptes du Canton de Vaud dans son audit.*

*Merci de votre attention.*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*D'entente et sous le contrôle de ma collègue d'Urbanisme, je vais vous répondre. Je n'ai pas forcément tout compris, donc vous serez gentil de me laisser votre question à la fin du Conseil, notamment pour vous chiffrer cela au mètre carré.*

*Maintenant, il y a ce qu'amène le concours. Je crois qu'il faut regarder le positif et pas le négatif. Il est vrai que ce n'est pas forcément nécessaire de faire à chaque fois des concours, il n'y en a du reste pas toujours, mais un concours, c'est une pépinière d'idées, qui permet de sortir des projets de qualité et pour des projets importants la Municipalité de Renens est attachée à ce mode de fonctionnement. La loi, si on ne fait pas de concours, prévoit que l'on travaille avec des entreprises générales et je peux aussi vous donner beaucoup d'exemples, soit dans le privé, soit dans le public, où cela ne s'est pas forcément bien passé, où il y a eu des petits passages au Tribunal; souvent avec les concours on s'évite cela.*

*Maintenant l'analyse de la Cour des comptes prend des exemples qui n'ont pratiquement rien à voir les uns avec les autres. Si je prends le dernier exemple avec le Collège du Censuy, cela vous ne les savez pas parce que vous n'étiez pas encore au Conseil communal, mais le premier projet, suite au concours, a été devisé à CHF 31 mio. et nous avons terminé à CHF 26 mio., donc l'économicité, elle arrive, elle est possible, c'est une volonté qui se fait aussi avec un concours et je ne crois que l'on puisse lier cela tel quel et je ne crois pas non plus que l'on puisse prendre 4 ou 5 éléments qui n'ont rien à voir entre eux. Si je reviens au Collège du Censuy, il y a un magnifique parc sportif, ce n'est pas juste une brique.*

*Et puis, au nom de la Municipalité aussi, je crois que nous n'avons pas envie de construire du portacabine, nous avons vraiment envie de faire des constructions de qualité et je vous invite, le printemps prochain, à venir à l'inauguration du Collège du Censuy. C'est une construction de qualité et vous verrez par vous-même que nous n'avons pas exagéré, nous avons pu faire de l'économicité et avoir une belle construction.*

*Maintenant pour vos coûts au mètre carré, je vous les communiquerai. Depuis 2004, il y a également eu la construction du Collège du Léman, nous avons à peu près le même prix et puis, encore une fois, on ne peut pas comparer parce que le coût au mètre carré, respectivement au mètre cube d'une salle de gym qui a beaucoup de vide n'est pas le même qu'une salle de classe. Néanmoins, puisque vous posez la question, nous vous donnerons les réponses.*

- **M. Richard Neal, PSR**  
Remerciements

*Ce n'est pas une question, ce sont des remerciements pour la Municipalité. En effet, la plupart de mes collègues du Conseil se souviennent que l'année passée j'avais déposé une interpellation, par rapport à la possibilité d'utiliser les salles de gym pendant les vacances scolaires, à laquelle la Municipalité avait répondu favorablement au mois de novembre.*

*Maintenant que ces vacances scolaires ont effectivement eu lieu et que nous avons pu utiliser ces salles, j'ai eu des retours de plusieurs associations sportives qui m'ont demandé de transmettre leurs remerciements à la Municipalité pour cette possibilité accrue d'utilisation.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps qu'ils ont donné à leur Commune et leur souhaite un très bon retour dans leur foyer.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 08 octobre 2015 à 20h00.**

Clôture de la séance à 23h15

Le Président

La Secrétaire

Pascal Golay

Yvette Charlet

## Annexe N° 1 du PV de la séance du Conseil communal de la Ville de Renens du 10 septembre 2015

Résultat détaillé du vote nominal des conclusions du préavis N° 76-2015 "Ilot de la Savonnerie – Démolition des bâtiments communaux sis à la rue de l'Avenir 5 et 7 – Aménagements provisoires et lancement d'un concours d'architecture.

Nom	Prénom	OUI	NON	ABSTENTION	
Aeschlimann	Eric	1			
Allauca	Byron		1		
Arnedo	Roberto		1		
Ayer	Danielle		1		
Berseth	Verena		1		
Berthoud	Jacques				Excusé
Bianchi	Antoine				Excusé
Bila	Radovan				Absent
Bonzon	Geneviève				Excusée
Carota	Nadia	1			
Chatelan	Anton	1			
De Col	Alain		1		
De Col	Carole		1		
Dias	Hugo				Excusé
Dinç	Hasan				Excusé
Divorne	Nicole				Excusé
Dreier	Ellen-Mary		1		
Duperrex	Gérard		1		
Eareby	Mohammed		1		
Ferrini	Gian-Luca	1			
Frei-Premet	Irène	1			
Freymond	Nicolas				Excusé
Golay	Pascal				
Golaz Grilli	Elodie	1			
Gruber	Florian	1			
Guedes	João		1		
Haas Torriani	Nicole		1		
Hanachi	Abdelfattah		1		
Ibrahimi	Seljim				
Jaccard	Nathalie	1			
Jeanrichard	Jean-François	1			
Joliat	Elodie	1			
Jribi	Mohamed				Absent
Keller	Vincent		1		
Kilingç	Ali		1		
Kocher	Jonas	1			
Korkmaz	Ali		1		
Kung	Rolf		1		
Lepore	Antonio				Absent
Leyvraz	Jean-Pierre		1	1	
Lokaj	Naïm				Absent
Machado	Carlos				Absent
Martin	Gisèle	1			

Martins	Sandra	1			
Mateus	Armando				Absent
Menoud	Yolan				Excusé
Mocchi	Alberto	1			
Montabert	Stéphane		1		
Montefusco	Dylan		1		
Montemari	Pascal				Absent
Mulopo	Robert	1			
Neal	Richard		1		
Neet-Sarqueda	Conchita	1			
Niang	Oumar	1			
Ozcan	Cemal	1			
Perret	Dominique	1			
Pimenta	Manuel	1			
Piroti	Aso				Excusé
Radosavljevic	Milica				Absente
Ravaioli -Thibaud	Victoria	1			
Rodriguez	Maria del Mar		1		
Rohr	Brigitte	1			
Rohrbach	Daniel	1			
Romano-Giorno	Gerarda				Excusée
Roscigno	Eugène	1			
Roulier	Jean-Daniel	1			
Russo	Roberto Pietro				Absent
Sadiku	Fatmir				Absent
Safai	Reza				Excusé
Scala	Michele	1			
Sisto-Zoller	Suzanne		1		
Sivanesan	Ranjini		1		
Szenyan-Reymond	Simone		1		
Tabib	Abdullah				Absent
Tartaglia	Vito	1			
Torriani	Silvio		1		
Verdino	Anabela	1			
Vienet	Didier	1			
Vita	Vito	1			
Zürcher	Patricia	1			
<b>Total</b>		31	25	1	